



DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 22 Juin 2020

**Direction de l'Administration Générale et des Achats
Service Juridique - Assemblées**

REUNION de la SESSION DEPARTEMENTALE

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2020

.....

La crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 et les conséquences qui en découlent, impliquant notamment un confinement de la population depuis le 17 mars 2020 et un empêchement de fonctionnement normal des institutions.

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 et conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, chaque élu pourra détenir **deux procurations** au lieu d'une actuellement.

Le lundi 22 Juin 2020 à 9 H 30, les membres du Conseil départemental se sont réunis à NEVERS sous la présidence de M. LASSUS, Président du Conseil départemental.

Etaient présents : Messieurs BALLERET, BAZIN, BOURGEOIS, FLANDIN, GAUTHIER, HERTELOUP, JOLY, LEGRAIN, MOREL, MULOT
Mesdames BOIRIN, CHENE, DELAPORTE, FLEURY, LOUIS-SIDNEY,

Etaient excusés : Messieurs BARBIER, BISSCHOP, DUBOIS, HOURCABIE, NOLOT, VENEAU
Mesdames AUGENDRE, BERTRAND, BÉZÉ, BOUCHARD, DARDANT, DE MAURAIGE, FOREST, GRANDCLER, GUÉRIN, JULIEN, MER, VÉRIN

Pouvoirs :

M. BARBIER donne pouvoir à M. LASSUS
M. BISSCHOP donne pouvoir à Mme BOIRIN
M. DUBOIS donne pouvoir à M. MOREL
M. HOURCABIE donne pouvoir à Mme LOUIS-SIDNEY
M. NOLOT donne pouvoir à M. GAUTHIER
M. VENEAU donne pouvoir à Mme CHENE
Mme AUGENDRE donne pouvoir à M. BALLERET
Mme BERTRAND donne pouvoir à M. FLANDIN
Mme BÉZÉ donne pouvoir à M. HERTELOUP
Mme BOUCHARD donne pouvoir à M. GAUTHIER
Mme DARDANT donne pouvoir à M. JOLY
Mme DE MAURAIGE donne pouvoir à M. FLANDIN
Mme FOREST donne pouvoir à M. BOURGEOIS

Mme GRANDCLER donne pouvoir à M. LASSUS
Mme GUÉRIN donne pouvoir à M. MULOT
Mme JULIEN donne pouvoir à Mme DELAPORTE
Mme MER donne pouvoir à Mme CHENE
Mme VÉRIN donne pouvoir à M. BAZIN

.....

La séance est close le 22 Juin 2020, à 13 H 40.

Pour copie conforme,

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice de l'Administration Générale et
des Achats


Christèle LEBLANC

REUNION du CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE du 22/06/20

- :: - :: - :: -

TABLE DES MATIERES

	N° du rapport
FONCTION : Hors classement	
COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES RAPPORT GENERAL	1
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE MADEF	2
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - NIEVRE TRAVAUX ET MATERIELS	3

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Daniel BOURGEOIS

DELIBERATION



OBJET : CA - BUDGET PRINCIPAL

(- Fonction 0-Services généraux - Politique finances)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **22 juin 2020** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° 1 de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU l'avis de la commission Solidarité
VU l'avis de la commission Attractivité,
VU l'avis de la commission Emancipation
VU l'avis de la commission Moyens Généraux,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE DELIBERER** sur les résultats 2019 du budget principal et de chaque budget annexe :
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2019 du budget principal ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2019	22 678 125,40 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	11 376 792,50 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	34 054 917,90 €

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2019	- 15 465 070,15 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 12 531 670,74 €

Restes à réaliser en dépenses	2 543 121,13 €
Restes à réaliser en recettes	450 000,00 €
Besoin de financement cumulé au 31/12/2019	15 724 422,16 €

Affectation 2019 du résultat de fonctionnement	
Affectation en section d'investissement (nature 1068)	15 724 422,16 €

Reports à nouveau (nature 002)	18 330 495,74 €
Reports 2019 du résultat d'investissement	
Reports à nouveau (nature 001)	- 13 631 301,03 €

- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe du circuit de Magny-Cours ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	
Résultats de l'exercice 2019	0 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0 €
Résultat de clôture de l'exercice	0 €



Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2019	- 487 145,64 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	558 295,17 €
Résultat de clôture de l'exercice	71 149,53 €
Restes à réaliser en dépenses	46 619,85 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2019	24 529,68 €
Reports 2019 du résultat d'investissement	
Reports à nouveau (nature 001)	71 149,53 €

- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe du laboratoire départemental ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	
Résultats de l'exercice 2019	0 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0 €
Résultat de clôture de l'exercice	0 €

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2019	55 314,21 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	102 128,84 €
Résultat de clôture de l'exercice	157 443,05 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2019	157 443,05 €
Reports 2019 du résultat d'investissement	
Reports à nouveau (nature 001)	157 443,05 €

- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe de Nièvre Travaux et Matériels ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	
Résultats de l'exercice 2019	114 281,31 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	197 286,84 €
Résultat de clôture de l'exercice	311 568,15 €

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2019	726 751,72 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 142 860,03 €
Résultat de clôture de l'exercice	1 869 611,75 €
Restes à réaliser en dépenses	394 867,21 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2019	1 474 744,54 €
Reports 2019 du résultat d'investissement	
Reports à nouveau (nature 001)	1 869 611,75 €
Reports 2019 du résultat de fonctionnement	
Reports à nouveau (nature 002)	311 568,15 €

- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe de la Maison départementale de l'enfance (MADEF) ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	
Résultats de l'exercice 2019	129 142,28 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	298 911,54 €
Résultat de clôture de l'exercice	428 053,82 €

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2019	- 8 027,30 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 454 194,54 €
Résultat de clôture de l'exercice	1 446 167,24 €
Restes à réaliser en dépenses	20 785,20 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2019	1 425 382,04 €
Reports 2019 du résultat d'investissement	
Reports à nouveau (nature 001)	1 446 167,24 €
Reports 2019 du résultat de fonctionnement	
Reports à nouveau (nature 002)	428 053,82 €

11 voix contre

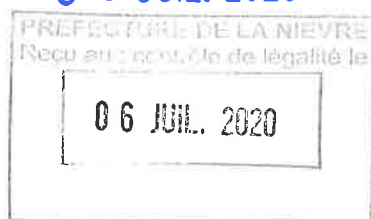
Myrianne BERTRAND,
 Pierre BISSCHOP, Carole BOIRIN,
 Corinne BOUCHARD, Anne-Marie CHENE,
 Pascale DE MAURAIGE, Thierry FLANDIN,
 Marc GAUTHIER, Catherine MER,
 Philippe NOLOT, Michel VENEAU

ADOPTÉ à la majorité

Délibération publiée le

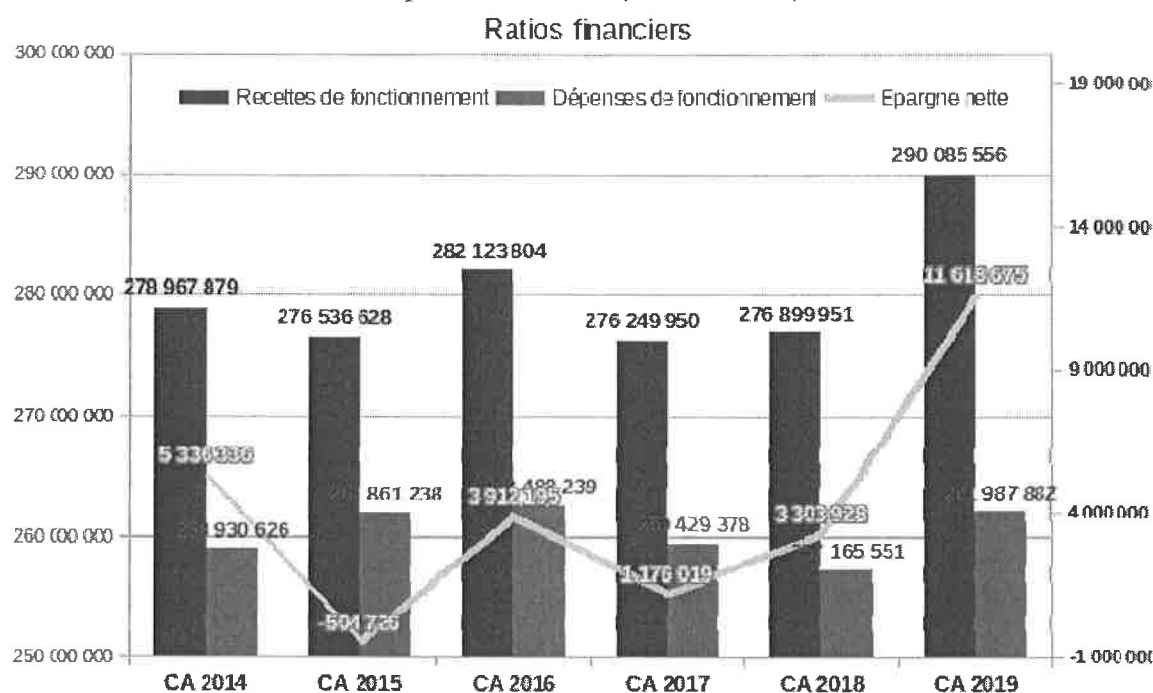
06 JUIL. 2020

Le Président du conseil départemental,



Alain LASSUS

Les dépenses de fonctionnement représentent 86% des dépenses totales, taux relativement stable depuis 2015 (alors que les dépenses d'investissement représentaient presque 20 % auparavant), dont 67% relèvent de l'exercice des compétences sociales (63 % en 2015).



En conséquence, l'épargne nette s'est donc considérablement améliorée en 2019, les recettes de fonctionnement croissant 2,5 fois plus vite que les dépenses. L'épargne nette s'élève à 11,6 M€, le plus haut niveau depuis 2012, malgré le dynamisme de certaines dépenses telles que les frais d'hébergement des personnes handicapées et la masse salariale des personnels permanents.

Présentation générale du compte administratif 2019 :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2019 vs. 2018
Recettes de fonctionnement	282 123 804	276 249 950	276 899 951	290 085 556	4,76 %
Dépenses de fonctionnement	262 488 239	259 429 378	257 165 551	261 987 882	1,88 %
Calcul de l'épargne :	6,96 %	6,09 %	7,13 %	9,69 %	
Dépenses de fonctionnement hors frais financiers	256 719 456	254 263 826	252 227 725	257 248 755	1,99 %
<i>Epargne de gestion</i>	25 404 347	21 986 124	24 672 226	32 836 802	33,09 %
<i>Frais financiers</i>	5 768 783	5 165 552	4 937 825	4 739 127	-4,02 %
<i>Epargne brute</i>	19 635 564	16 820 572	19 734 401	28 097 674	42,38 %
<i>Capital dette</i>	15 723 369	15 644 553	16 430 473	16 478 999	0,30 %
<i>Epargne nette</i>	3 912 195	1 176 019	3 303 928	11 618 675	251,66 %
Dépenses d'investissement	43 780 261	40 179 754	44 481 193	42 436 680	-4,60 %
Hors dette	28 056 892	24 535 201	28 050 720	25 957 681	-7,46 %
Recettes d'investissement*	24 962 729	24 397 961	22 453 283	21 552 061	-4,01 %
<i>dont recettes propres d'investissement</i>	6 962 729	7 397 961	7 453 283	8 052 061	8,03 %
<i>dont emprunt</i>	18 000 000	17 000 000	15 000 000	13 500 000	-10,00 %
Recettes totales	307 086 533	300 647 912	299 353 235	311 637 617	4,10 %
Dépenses totales	306 268 500	299 609 132	301 646 744	304 424 562	0,92 %
Résultat de l'exercice	818 033	1 038 780	-2 293 509	7 213 055	-%
Reprise du résultat antérieur (y compris reports)	10 632 032	9 858 837	13 587 863	11 117 440	-18,18 %
Résultat de clôture	11 450 065	10 897 617	11 294 354	18 330 496	62,30 %

L'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2019, qui génère un résultat de l'exercice de 7,2 M€, vient s'ajouter à un résultat de clôture fin 2018 de 11,1 M€, pour constituer un résultat de clôture global qui s'établit en 2019 à 18,3 M€.

L'importance du résultat positif de l'exercice s'alimente à trois sources, la progression des recettes de fonctionnement d'abord, la baisse des dépenses d'investissement hors dette, et la hausse des recettes d'investissement.

L'épargne nette, donc l'autofinancement, progresse de 8,3 M€ par rapport à 2018, ce qui a permis de diminuer le recours à l'emprunt de 2,5 M€ d'une part, et de consolider le résultat de clôture d'autre part en vue des investissements à venir.

I) Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 1,88 %, en raison des hausses des frais d'hébergement des personnes handicapées et de la masse salariale

Le taux de réalisation des dépenses 2019 s'améliore considérablement : 99,3 % par rapport au budget primitif 2019, à comparer aux 98,3 % du compte administratif 2018. Le vote en fin d'année 2019 de la décision modificative a notamment permis une meilleure estimation des dépenses programmées sur le dernier trimestre, et d'affiner les prévisions en réaffectant les crédits de manière optimale (taux de réalisation 99,4 % vs. décision modificative 2019).

Chap.	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	taux de réalisation	Écart 2018-2019 en €	écart en %
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	13 931 121 €	14 978 741 €	98,0%	1 047 621 €	7,5%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	67 175 491 €	68 442 299 €	99,8%	1 266 809 €	1,9%
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	6 121 956 €	6 300 089 €	102,6%	178 134 €	2,9%
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	6 994 €	1 694 €	33,9%	-5 300 €	-75,8%
016	ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	30 572 730 €	30 808 926 €	100,2%	236 196 €	0,8%
017	REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE	37 339 963 €	37 481 237 €	100,0%	141 274 €	0,4%
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	0 €	-	-	0 €	-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	96 504 800 €	99 013 555 €	100,1%	2 508 755 €	2,6%
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	155 003 €	164 511 €	93,7%	9 508 €	6,1%
66	CHARGES FINANCIÈRES	4 937 825 €	4 632 150 €	88,7%	-305 676 €	-6,2%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	419 669 €	164 679 €	52,6%	-254 990 €	-60,8%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0 €	-	-	-	-
	TOTAL	257 165 551 €	261 987 882 €	99,3%	4 822 331 €	1,88%

L'augmentation des charges à caractère général s'explique d'abord par un rattachement sur une mauvaise imputation en 2018, qui a un impact négatif de 218 K€, la hausse réelle s'établissant à 5,8 % une fois cette correction effectuée.

Néanmoins les achats de prestations de services augmentent de 283 K€, du fait des conventions de partenariat avec certains clubs ou d'événement sportifs (USON Rugby, Tour Nivernais Morvan, championnat d'Europe de canoë), celles de contrats de prestations de services de 130 K€, la maintenance de 274 K€, et la nature « publicité-publications » de 128 K€, provenant notamment de la communication liée au budget participatif.

Les atténuations de produits sont d'abord constituées de l'attribution de compensation de la CVAE de 4 479 K€, de la contribution au FSD et du prélèvement au titre du fonds de péréquation des DMTO, toutes deux en hausse puisque basées sur les DMTO de l'année antérieure.

Le montant réalisé au chapitre 015 témoigne de la fin du versement du RMI.

Les charges financières diminuent du fait de la baisse des taux d'intérêt (taux d'intérêt moyen de la dette du Département passe de 2,34 % en 2018 à 2,20 % en 2019).

Les charges exceptionnelles baissent du fait de titres annulés sur exercices antérieurs moindres qu'anticipé (estimation par nature difficilement prévisible).

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses publiques, l'État a décidé en 2018 de remplacer la ponction systématique opérée sur les dotations depuis l'année 2014, par une contrainte forte exercée sur les dépenses de fonctionnement des dépenses locales et sur la maîtrise de l'endettement, sous la forme d'un contrat avec les principales collectivités locales.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 précise les modalités de cette contrainte, en plafonnant les dépenses réelles de fonctionnement, par la fixation d'un taux de croissance annuel.

Pour la Nièvre ce taux d'évolution des dépenses de fonctionnement s'établit à 1,2 %.

L'assemblée départementale ayant décidé de ne pas signer de contrat à ce titre, l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement a été limitée par arrêté préfectoral à 1,2 % annuellement.

Le périmètre budgétaire retenu pour l'évolution de ces dépenses se limite au seul budget principal et exclut les versements de produits (fonds de solidarité pour les droits de mutation et attribution transport notamment), et atténuations de charges.

Par ailleurs, certains aménagements sont prévus : la part des dépenses liée à une hausse supérieure à 2 % des allocations individuelles de solidarité sera exclue du périmètre pris en compte pour apprécier le respect de l'objectif, comme la croissance des dépenses relatives à la mise à l'abri des mineurs non accompagnés si le nombre de ces mineurs accueillis est supérieur à celui accueilli au 31 décembre 2017.

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement après retraitement des atténuations de charges et de produits atteint 263,7 M€, montant inférieur de 550 K€ au plafond de 264,3 M€ fixés par arrêté pour 2019.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
DRF avant retraitements	259 429 378	257 165 551	261 987 882
Autres 014 (Fonds de solidarité etc.)	-1 370 665	-1 642 563	-1 820 697
Attribution transport (014)		-4 479 393	-4 479 393
Autres 013	-10 335	-1 626	-700 706
Retraitement transport base CLERCT		8 639 124	8 742 793
DRF après retraitements	258 048 378	259 681 093	263 729 880
Plafond fixé par arrêté	258 048 378	261 144 959	264 278 698
Marge positive/négative par rapport au plafond		1 463 867	548 818

1/ Evolution générale des dépenses de fonctionnement

Les principaux chapitres de dépenses haussiers sont les frais d'hébergement liés au handicap ainsi que la prestation de compensation du handicap (+3%), la subvention au SDIS (+ 3%) et la masse salariale du personnel permanent.

On observe *a contrario* un ralentissement de la croissance des dépenses d'hébergement des personnes âgées, une forte baisse des frais financiers, et une maîtrise de la rémunération des assistants familiaux, qui était jusqu'alors le poste de dépenses connaissant la plus forte croissance sur moyen terme.

L'évolution des frais d'hébergement des personnes handicapées et corrélativement la forte baisse de l'aide à la vie en milieu ordinaire doivent être tempérées par un changement de périmètre.

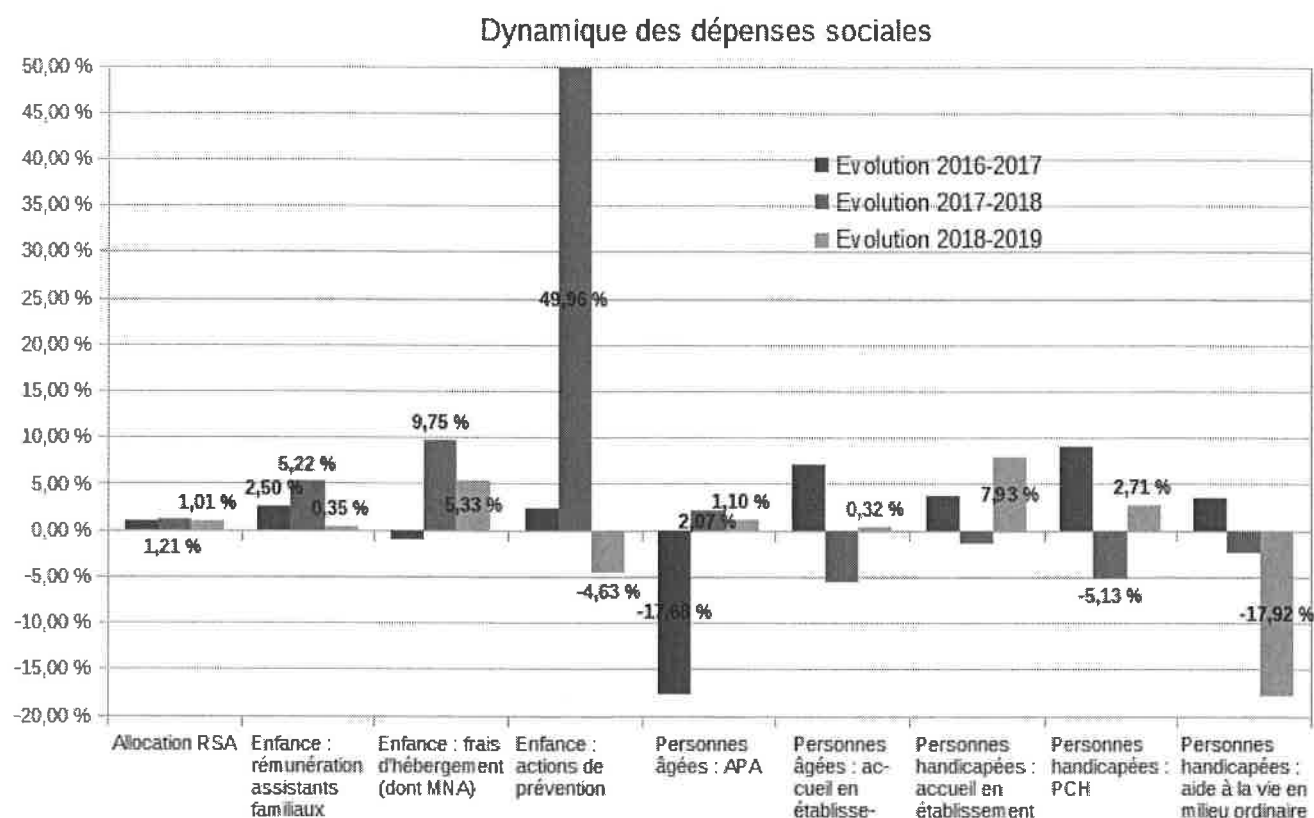
La transformation de la résidence des étangs à Baye de service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) en Foyer de vie a induit le reclassement des dépenses afférentes de l'opération budgétaire « aide à la vie en milieu ordinaire » à celle dédiée aux frais d'hébergement des personnes handicapées.

À périmètre constant, la hausse de celle-ci est de 4 %, et la baisse de celle-là se transforme en une stabilité parfaite (+ 0,00%).

Les évolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Dépenses réelles de fonctionnement - K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018 en €	Evolution 2019/2018 en %
	262 488	259 429	257 166	261 988	4 822	1,88 %
Rémunération du Personnel permanent	51 261	52 039	51 312	52 381	1 069	2,08 %
Revenu de solidarité active	33 131	33 417	34 068	34 412	344	1,01 %
Allocation personnalisée d'autonomie	28 192	27 893	28 470	28 784	314	1,10 %
Frais d'hébergement des personnes handicapées	20 695	21 455	21 141	22 817	1 676	7,93 %
Rémunération des Assistants familiaux	17 254	17 685	18 608	18 673	65	0,35 %
Frais d'hébergement Enfance/Famille	13 847	13 690	14 945	14 580	-365	-2,44 %
dont MADEF	4 500	4 465	4 995	4 858	-137	-2,75 %
Frais d'hébergement des personnes âgées	13 377	14 320	13 508	13 551	43	0,32 %
Subvention au SDIS	9 644	9 544	9 640	9 929	289	3,00 %
Prestation de compensation du handicap	5 692	6 215	5 893	6 053	160	2,71 %
Intérêts de la dette	5 898	5 319	5 045	4 739	-306	-6,06 %
Transports scolaires	13 427	8 370	4 479	4 479	0	0,00 %
Aide à la vie en milieu ordinaire	4 571	4 534	4 615	3 775	-841	-18,22 %

2/ Les dépenses sociales sont caractérisées par leur volatilité



Le diagramme ci-dessus témoigne de la très forte volatilité des dépenses sociales, classées par politique (Insertion, Enfance, Personnes âgées, Personnes handicapées).

Si l'évolution du RSA reste limitée, les fortes variations concernant la politique Enfance correspondent à l'orientation des mineurs non accompagnés vers des solutions d'hébergement en hôtel et de restauration extérieure, ce qui a permis de limiter pour la première fois la croissance de la masse salariale dédiée aux assistants familiaux (+0,35%).

Le reclassement de la résidence des étangs à Baye en foyer de vie explique lui la baisse (-17,92%) de la dépense sur la ligne « personnes handicapées : aide à la vie en milieu ordinaire », et corrélativement la hausse de la ligne « personnes handicapées : accueil en établissement » (à hauteur de 740 K€).

Par ailleurs, en 2018, la dotation de la MADEF a été scindée pour distinguer l'activité protection (Pouponnière/foyer de l'enfance) de celle de prévention (Soutien à la parentalité) conduisant à une ventilation comptable différente expliquant la majorité de l'évolution à la hausse sur la ligne « enfance : actions de prévention » (+49,96%).

Les taux d'évolution les plus forts correspondent à la modification de périmètre sur les personnes handicapées évoquée ci-dessus, entre accueil en établissement et aide à la vie en milieu ordinaire. Sur les dépenses illustrées, la hausse de 2018 à 2019 représente 3,2 M€, soit une évolution en pourcentage de 1,8 %, bien au-delà des 1,2 % fixés par l'arrêté préfectoral.

	2017	2018	2019	écart en €	évolution en %
PERSONNES ÂGÉES	43 225 875 €	42 857 590 €	43 600 444 €	742 854 €	1,7%
<i>dont APA</i>	<i>27 893 436 €</i>	<i>28 469 733 €</i>	<i>28 783 697 €</i>	<i>313 964 €</i>	<i>1,1%</i>
<i>dont frais d'hébergement</i>	<i>14 320 025 €</i>	<i>13 507 664 €</i>	<i>13 551 093 €</i>	<i>43 429 €</i>	<i>0,3%</i>
PERSONNES HANDICAPÉES	34 720 739 €	34 056 419 €	34 997 638 €	941 219 €	2,8%
<i>dont frais d'hébergement</i>	<i>21 455 117 €</i>	<i>21 140 843 €</i>	<i>22 817 547 €</i>	<i>1 676 704 €</i>	<i>7,9%</i>
PROTECTION MATERNELLE INFANTILE	415 954 €	419 861 €	401 861 €	-18 000 €	-4,3%
SANTÉ PUBLIQUE	138 067 €	182 867 €	276 848 €	93 981 €	51,4%
FAMILLE ET ENFANCE	17 571 982 €	20 073 848 €	20 728 387 €	654 539 €	3,3%
<i>dont frais d'hébergement</i>	<i>13 690 132 €</i>	<i>14 944 693 €</i>	<i>14 592 564 €</i>	<i>-352 129 €</i>	<i>-2,4%</i>
<i>dont actions de préventions</i>	<i>2 214 203 €</i>	<i>3 320 324 €</i>	<i>3 166 593 €</i>	<i>-153 731 €</i>	<i>-4,6%</i>
INSERTION	38 198 261 €	38 617 342 €	38 719 936 €	102 594 €	0,3%
<i>dont allocations RSA</i>	<i>33 416 943 €</i>	<i>33 819 865 €</i>	<i>34 160 603 €</i>	<i>402 922 €</i>	<i>1,0%</i>
FRAIS DE PERSONNEL ACTION SOCIALE (hors assistants familiaux)	18 497 581 €	18 481 885 €	19 085 765 €	603 880 €	3,3%
RÉMUNÉRATION DES ASSISTANTS FAMILIAUX	17 684 846 €	18 608 282 €	18 673 262 €	64 980 €	0,35%
TOTAL	170 453 307 €	173 298 094 €	176 484 141 €	3 186 047 €	1,8%

Presque toutes les politiques sociales connaissent une hausse de leurs dépenses, les plus importantes en volume, telles que la politique envers les personnes handicapées (+2,8%), celle à l'endroit des personnes âgées (+1,7%), ou la politique famille et enfance (+ 3,3%) mais aussi de manière caractérisée la politique santé publique qui augmente de plus de 50 %, du fait notamment des mesures visant à favoriser l'installation de personnels médicaux dans la Nièvre.

3/Une hausse des frais d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées

Les dépenses d'hébergement liées à la politique autonomie connaissent des évolutions contrastées. Si les frais d'accueil et d'hébergement des personnes âgées sont stables (+0,3%), ceux relatifs aux personnes handicapées augmentent fortement (+7,93%), même corrigés de l'impact du reclassement d'un SAVS en foyer de vie (+4,0%).

La stabilisation concernant les personnes âgées s'explique par la baisse du nombre de bénéficiaires en 2019 (1007 bénéficiaires mandatés en moyenne vs. 1027 au titre de l'activité 2018). Cette stabilité confirme la tendance constatée depuis 2017.

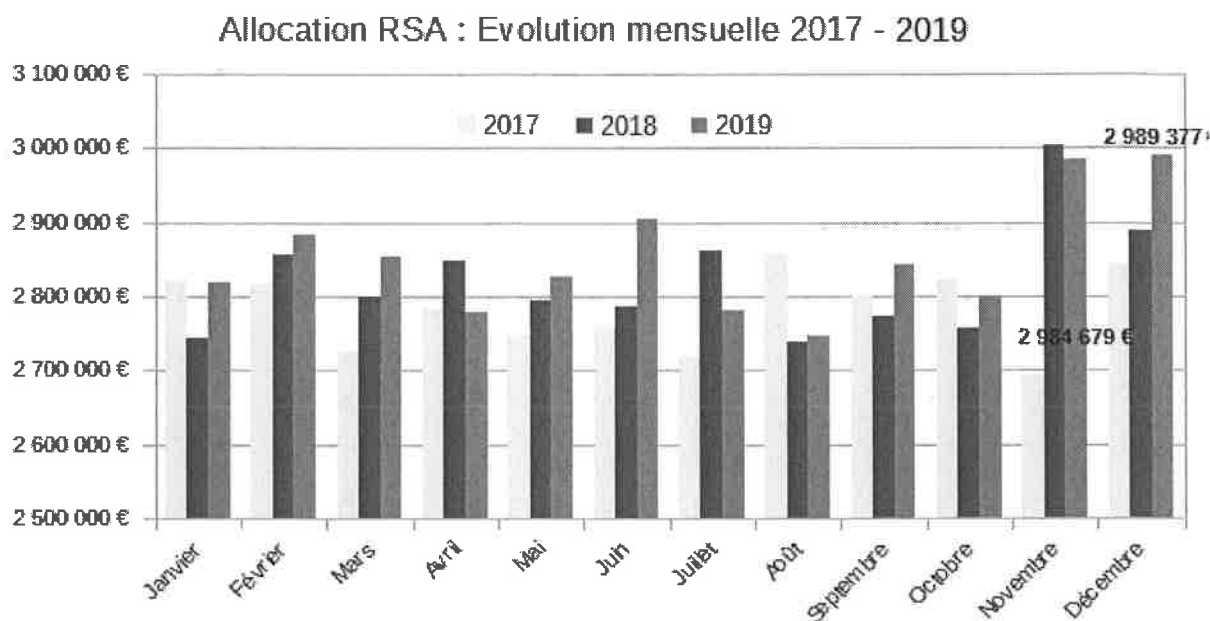
L'évolution à la hausse de l'accueil des personnes handicapées correspond d'abord à la prise en

charge des CPOM. Hors CPOM, on constate une stabilité parfaite du nombre de bénéficiaires (606 bénéficiaires mandatés en moyenne au titre des activités 2018 et 2019 au niveau de l'accueil en établissement PH), mais certaines dépenses impliquent une rétroactivité notamment pour les EHPAD accueillant des personnes handicapées. La hausse des crédits de paiement en 2019 inclut donc des dépenses de 2018 qui n'ont pu être rattachées à l'exercice. Enfin l'amendement Creton, qui permet le maintien dans un établissement pour enfants handicapés de jeunes adultes, a également un impact à la hausse sur plus long terme.

4/ Une hausse modérée de l'allocation RSA

L'allocation RSA a connu une hausse modérée en 2019 (+1,0%), qui correspond à l'augmentation du nombre de foyers bénéficiaires (5587 fin septembre 2019 vs. 5539 au 30/09/2018, soit + 0,87%). Son évolution est néanmoins préoccupante en fin d'année, avec une hausse de 3,5 % en décembre par rapport à décembre 2018.

Le montant moyen de l'allocation RSA a lui aussi augmenté de 1,6 % de septembre 2018 à septembre 2019, de 500,67 € à 508,84 €, croissance néanmoins ralentie par rapport à celle connue entre janvier 2017 et janvier 2018 (+ 3,84%).



5/ La politique enfance est le poste le plus dynamique des dépenses sociales

Hormis la politique santé, dont les enjeux en termes budgétaires sont sans commune mesure, la politique enfance connaît la dynamique la plus forte, hors rémunération des assistants familiaux. Cette dernière est maîtrisée pour la première fois depuis 2015, alors qu'elle augmentait à un rythme supérieur à 4 % par an.

Si l'on intègre ces deux composantes de la politique enfance la croissance est de 1,9 %, témoignant d'un transfert de la rémunération des assistants familiaux vers les frais d'hébergement, alors que la somme des deux connaissait une hausse de 9,7 % de 2018 vs. 2017.

La hausse constatée des frais d'hébergement (+ 5,33%) provient de l'accueil des MNA – isolés sur une ligne budgétaire spécifique -, et qui contribue à la hausse à hauteur de plus d'1 M€.

Hors MNA, les frais d'hébergement sont en baisse. Pour l'ensemble des établissements ASE (MECS, lieux de vie, service de placement familial de la Croix Rouge, et établissements hors Nièvre), le nombre de jeunes hébergés s'établit en 2019 à 152 jeunes pour 49 507 journées mandatées, soit une baisse de 6,5 % par rapport à 2018 (175 jeunes pour 52 976 journées mandatées – 9,9 M€).

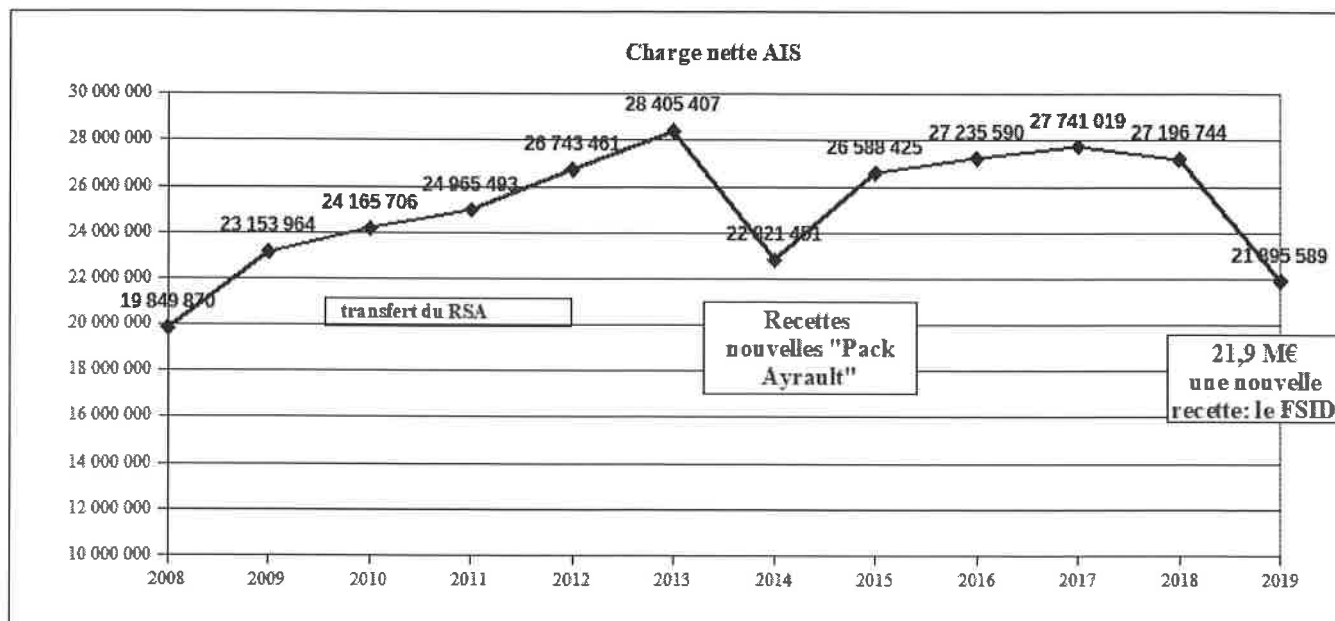
La rémunération des assistants familiaux (18,6 M€) est stable, du fait de la baisse du nombre de jours enfants payés de 2,4 % en lien avec l'orientation vers l'hôtel des MNA, et d'un nombre d'enfants accueillis en baisse, 639 au 31/12/2019 contre 672 enfants au 31/12/2018. La hausse du SMIC comme l'évolution des rémunérations due à l'ancienneté expliquant, malgré l'activité en baisse, la légère progression de la masse salariale.

6/L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), une évolution relativement stable

Concernant l'APA, le compte administratif 2019 fait apparaître une évolution de + 1,1% (28,8 M€ contre 28,5 M€ en 2018), progression en ralentissement notable par rapport à 2018. La hausse en 2018 s'expliquait notamment par une anticipation plus forte des effets de la mise en œuvre de l'APA II, issue de la loi Adaptation de la Société au Vieillessement, qui avait conduit à surestimer les rattachements 2016 puis 2017. L'évolution constatée en 2019 correspond donc à une tendance plus structurelle, hors effets rétroactifs générés par les rattachements.

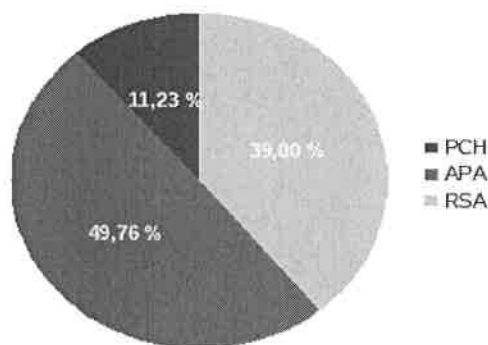
7/La charge nette des allocations individuelles de solidarité (AIS)

La charge nette des 3 principales allocations de solidarité est obtenue en retranchant les compensations reçues de l'État du coût des allocations d'APA, de RSA et de prestation de compensation du handicap (PCH). Les recettes prises en compte dans le calcul sont les compensations «historiques» (fonds de compensation CNSA, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, fonds de mobilisation départementale pour l'insertion), les recettes attribuées en 2014 aux départements dites du « Pack Ayrault » pour stabiliser les finances des départements (frais de gestion du foncier bâti et solde du FSD) et enfin le nouveau fonds de solidarité interdépartemental (FSID) attribué en 2019 pour la première année.



La charge nette des AIS a diminué de 5,3 M€ entre 2018 et 2019 (- 19,65%), baisse qui s'explique par l'attribution du FSID (+ 6,3 M€), qui vient plus que compenser la hausse cumulée de 815 K€ pour les trois allocations. Elle s'élève à 21,9 M€.

Charges nettes des AIS 2019 : 21,8 M€



Année	Charge nette PCH	Charge nette APA	Charge nette RSA	TOTAL
2016	2,7 M€	13 M€	11,5 M€	27,2 M€
2017	3,1 M€	12,7 M€	11,8 M€	27,7 M€
2018	2,8 M€	12,4 M€	12 M€	27,2 M€
2019	2,5 M€	10,9 M€	8,5 M€	21,9 M€

Le calcul de chaque charge nette est établi en répartissant les recettes du pack Ayrault 2014 au prorata de chaque allocation. Si l'on interprète strictement l'article 196 de la loi de finances 2020 et que l'on affecte les recettes du pack Ayrault et du FSID à la compensation du RSA, le reste à charge de celui-ci est résiduel (1,5 M€) et corrélativement ceux de la PCH (3,7 M€) et de l'APA (16,7 M€) augmentent à due proportion.

8/ Les frais de personnel : une croissance modérée (+ 1,6%) grâce à l'évolution de la masse salariale des assistants familiaux

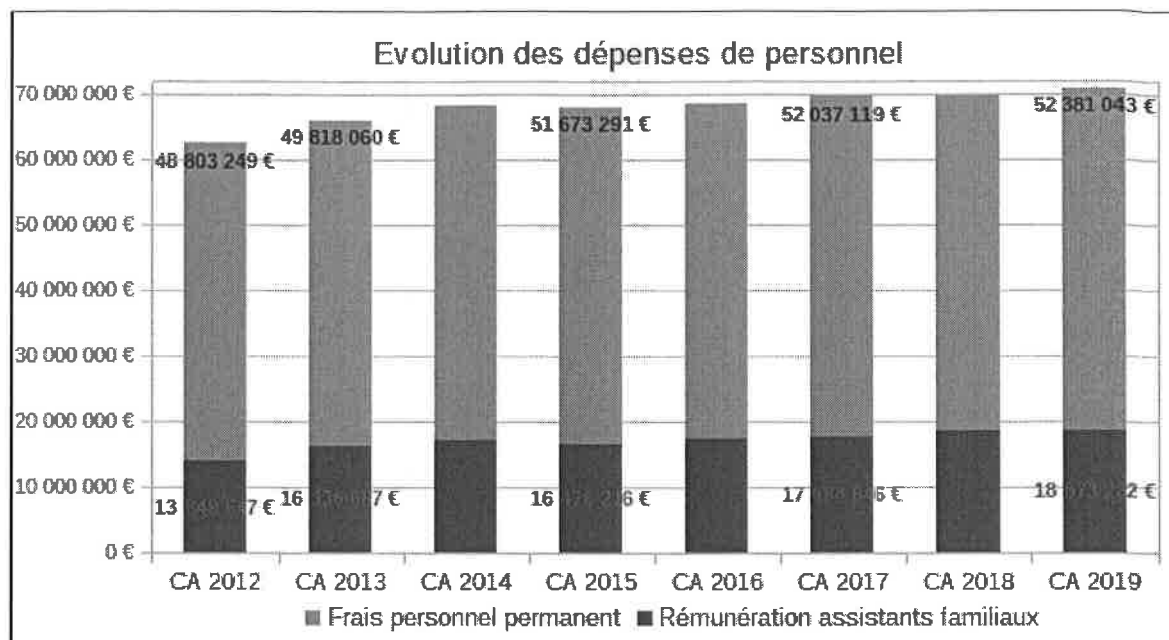
Les frais de personnel se répartissent en deux grandes masses :

- la rémunération des assistants familiaux : 18,7 M€ (+ 0,3%) dont la faible croissance provient de la baisse du nombre d'enfants accueillis dans les familles, hors MNA, les MNA étant de surcroît orientés vers les hôtels.
- la rémunération du personnel permanent : 52,4 M€ (hausse de 1,13 M€, + 2%) dont l'évolution à la hausse s'explique par plusieurs facteurs, alors même que l'effectif est quasiment stable (1272 agents permanents au 31/12/2019 contre 1265 au 31/12/2018, titulaires, stagiaires et contractuels inclus).

Tout d'abord, l'application du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) prévue initialement en 2018 et réalisée en 2019 a été de 250 K€, soit un quart de la croissance de la masse salariale.

Ensuite les avancements de grade et d'échelon expliquent quant à eux 565 K€ de l'augmentation, soit plus de la moitié de la hausse, le solde de l'augmentation s'expliquant par les quelques postes supplémentaires.

En outre, les frais de personnel se rapportant au dispositif emplois d'avenir se sont élevés à 262 k€ (contre 534k€ en 2018) partiellement compensés par l'État, leur baisse attestant de la fin du dispositif. Les contrats en cours sont donc allés à leur terme avec pour certains agents la possibilité de postuler sur des postes correspondant à leur grade au sein de la collectivité, ce qui a pu être effectué pour 7 jeunes en contrat pour 2019. Le Département s'est donc pleinement engagé dans ce dispositif d'insertion des jeunes vers l'emploi en encourageant leur intégration sur des postes permanents grâce à leur parcours de formation en interne.



Sur la totalité de la période de 7 ans représentée ci-dessus, la hausse de la masse salariale du personnel permanent reste maîtrisée, puisqu'elle est en moyenne annuelle de 1 %, celle des assistants familiaux augmentant en tendance de 1,9 % par an.

9/ Les subventions versées aux partenaires privés sont en hausse modérée

Le chapitre 65 intègre également les subventions versées aux partenaires privés pour un montant de 6,0 M€ en 2019. Les aides versées sont en baisse de 10 % (6,7 M€ en 2018), sous l'effet principalement de la baisse de la subvention globale liée au transfert des recettes de FSE de 500 K€. Les organismes soutenus interviennent dans tous les secteurs de la compétence départementale (tourisme, environnement, sport, culture, jeunesse, insertion) et constituent des relais incontournables pour la mise en œuvre des priorités d'intervention.

Les principaux partenaires sont les suivants :

- l'agence de développement touristique de la Nièvre : 944 000 €
- la fédération départementale des centres sociaux : 722 405 €
- le comité des œuvres sociales du personnel départemental (COSDEN) : 511 100 €
- l'association sportive automobile de Magny-Cours : 200 000 €
- les PEP CB (ex-association départementale Pupilles ADPEP58) : 195 312 €
- le centre d'art contemporain-parc saint Léger à Pougues-les-eaux : 165 000 €
- la Maison de la Culture de Nevers Agglomération : 154 000 €
- la Pagode/ Le Prado : 151 878 €
- le moto club de Nevers : 150 000 €
- la fédération des œuvres laïques de la Nièvre : 97 800 €
- les acteurs solidaire en marche ASEM : 93 000 €
- Sceni qua non : 88 500 €
- l'association sportive du golf public du Nivernais : 85 000 €
- la Charité basket 58 : 85 000 €
- l'Agropôle du Marault : 80 000 €
- Activital-bases de loisirs : 80 000 € en fonctionnement (120 000 € en subvention d'investissement)
- la mission locale du pays Nivernais Morvan : 75 673,88 €
- la Fabrique Emploi et Territoires (ex-MDEF) : 68 000 €
- le bureau d'information jeunesse : 68 400 €
- la Camosine : 66 000 €
- l'association nivernaise accueil et réinsertion (ANAR) : 62 476 €

Des subventions ont également été versées aux associations qui œuvrent dans le secteur des personnes âgées pour des actions de prévention de la perte d'autonomie financées par les crédits versés aux départements par la CNSA, au titre de la conférence des financeurs. Le montant attribué à ce titre en 2019 s'élève à 645 706 €.

II) Des recettes de fonctionnement en forte progression +4,7%

La hausse de la fiscalité directe (taxe foncière sur les propriétés bâties) mais plus encore indirecte (taxe spéciale sur les conventions d'assurance et droits de mutation à titre onéreux), ainsi que l'apport du nouveau fonds de soutien interdépartemental, expliquent cette forte croissance des recettes.

1/La structure des recettes de fonctionnement :

Chapitre	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	taux de réalisation	Écart 2019-2018 en euros	écart en %
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		11 376 793 €	-	-	-	-
ATTÉNUATIONS DE CHARGES	1 626 €	47 000 €	700 706 €	1491%	699 080 €	42999,9%
REVENU MINIMUM D'INSERTION	1 382 €	1 000 €	1 081 €	108%	-301 €	-21,8%
ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	13 018 847 €	11 450 000 €	12 119 531 €	106%	-899 316 €	-6,9%
REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)	2 284 958 €	2 448 000 €	2 314 164 €	95%	29 206 €	1,3%
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 945 009 €	2 479 300 €	1 806 932 €	73%	-138 077 €	-7,1%
IMPOSITIONS INDIRECTES	93 519 813 €	95 848 585 €	103 525 805 €	108%	10 005 991 €	10,7%
IMPOSITIONS DIRECTES	81 080 781 €	81 744 377 €	83 362 764 €	102%	2 281 983 €	2,8%
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	75 122 368 €	75 020 633 €	74 772 561 €	100%	-349 807 €	-0,5%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 717 470 €	6 672 100 €	8 169 007 €	122%	-548 463 €	-6,3%
PRODUITS FINANCIERS	110 465 €	109 245 €	110 465 €	101%	0 €	0,0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 097 232 €	1 537 200 €	3 202 542 €	208%	2 105 310 €	191,9%
REPRISE SUR PROVISIONS	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	-%
Total	276 899 951 €	288 734 233 €	290 085 556 €	100%	0 €	4,76%

La forte hausse des atténuations de charges provient de l'enregistrement des remboursements au titre des dessaisissements, des indemnités journalières et des accidents de travail sur ce chapitre, conformément à la nomenclature comptable M52.

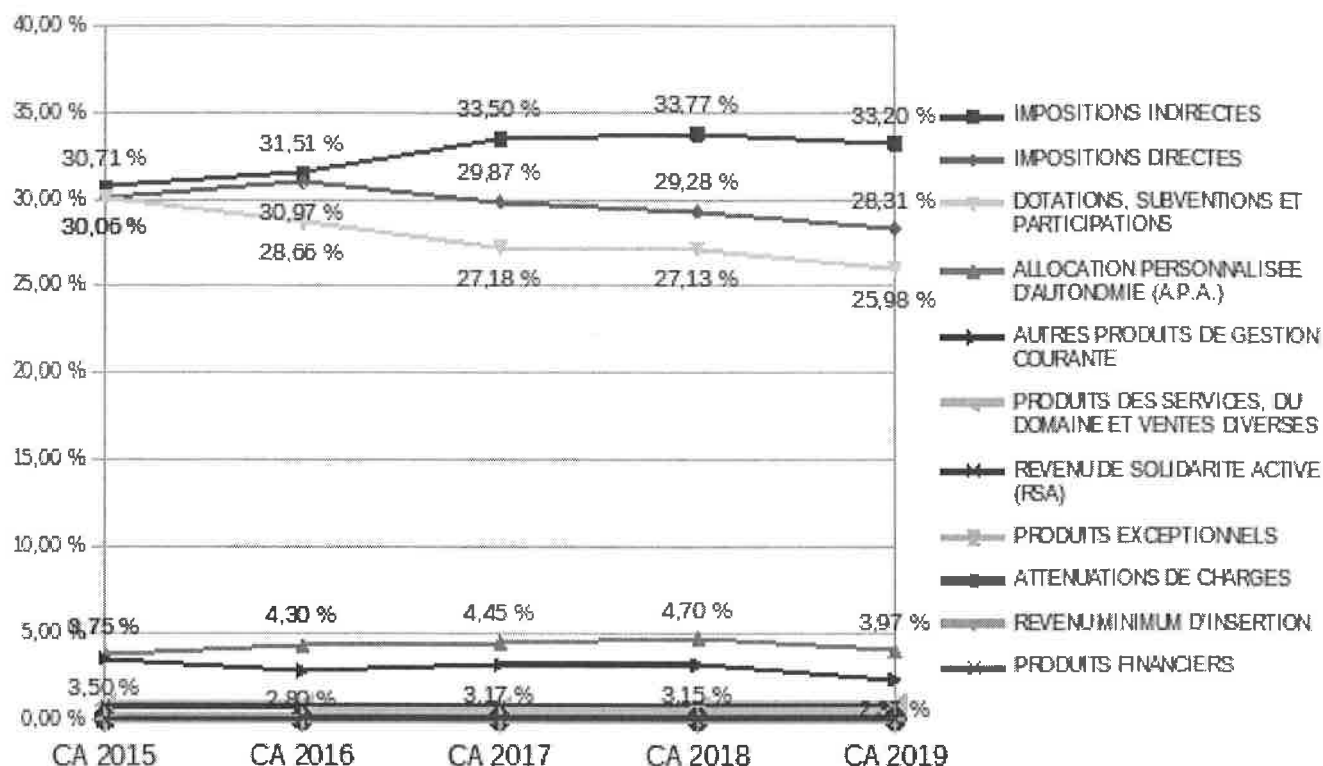
La baisse de l'allocation APA (- 700 K€) s'explique par la baisse des acomptes reçus en 2019 : 11,9 M€ en 2019 contre 12,6 M€ en 2018, conséquence d'une baisse des dépenses nettes 2017 prise en compte par la CNSA sur le versement des acomptes 2019. Cette baisse des dépenses 2017 était liée à une surestimation de l'impact de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

La hausse des impositions indirectes, en volume la plus significative (+ 10 M€), provient donc des droits de mutation à titre onéreux (+ 1,9 M€), de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (+ 1,25 M€), et par le nouveau fonds de soutien interdépartementale (+ 6,35 M€).

La baisse des autres produits de gestion courante par rapport au réalisé 2018 s'explique par les « recouvrements sur bénéficiaires, tiers-payants et successions » (5,66 M€ en 2019 vs. 6,14 M€ en 2018).

La hausse des produits exceptionnels provient de la vente des certificats d'économie d'énergie, de la gendarmerie de Fourchambault (320 000 €), et d'actions du département dans la SEM patrimoniale à la Région (225 000 €), conformément à la loi NOTRe.

L'évolution de la part des principaux chapitres de recettes illustre bien la proportion croissante des trois ressources principales, qui représentaient chacune 30 % des recettes en 2015. Les impositions indirectes ont fortement augmenté dans les produits du département, portées par l'évolution des bases (nombre de transactions immobilières, nombre de contrats d'assurance etc.), alors que les dotations et participations de l'État baissent de manière continue.



La part «impositions indirectes», qui représente 103,5 M€ en 2019 (chapitre 73), regroupe les parts de taxes transférées en compensation des transferts de compétences, dont la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et la taxe sur les conventions d'assurance (montant total : 50,5 M€), dont le montant dépend du rendement de la taxe au niveau national et du rythme des encaissements par l'État.

Les droits de mutation représentent la ressource la plus volatile de ces taxes : après une baisse de 4,5 % en 2018, ils sont en hausse de 11,3 % en 2019 pour atteindre un plus haut niveau historique à 18,6 M€. Cette évolution résulte principalement d'une hausse du nombre de transactions (estimée à plus de 6%) mais aussi d'un rebond des prix.

Les taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement et les anciennes taxes CAUE et taxe ENS) et la taxe sur l'électricité sont en baisse et s'élèvent à 3,2 M€ (3,4 M€ en 2018).

La part «impositions directes» (chapitre 731) intègre principalement la taxe sur le foncier bâti pour la dernière année (60 M€ soit 72% des impositions directes et 20,7% des recettes totales de fonctionnement), et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (7,9 M€), impôt en lien direct avec l'activité économique du territoire, qui progresse de 9,5 %. Il convient de préciser que la part de CVAE transférée à la Région a été fixée à 8 M€ après négociation en commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées (CLERCT). Elle est néanmoins réévaluée de 1,2 % chaque année dans le cadre des retraitements pour évaluer le respect de l'arrêté préfectoral. La taxe annuelle affectée au Département reste elle soumise aux fluctuations qui dépendent de la valeur ajoutée déclarée par les entreprises.

Participent également à ce chapitre le fonds national de garantie individuelle des ressources institué lors de la réforme fiscale de 2010 (7,7 M€), les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés

bâties (6,5 M€) transférés aux départements en 2014, et le fond national de péréquation de la CVAE. Pour ces dernières recettes, le département ne dispose d'aucun pouvoir fiscal.

La composante «dotations» (chapitre 74) est constituée majoritairement de la dotation globale de fonctionnement (52,9 M€) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (9,2 M€). Cette dernière comme la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale, ou dotation carrée (3,4 M€) font partie des variables d'ajustement et baissent donc régulièrement. Elles illustrent parfaitement le glissement de recettes à l'origine de nature fiscale (taxe professionnelle) vers des dotations d'État orientées à la baisse.

Dotations de l'État (chapitre 74)	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Dotation globale de fonctionnement	53 635 279 €	53 287 758 €	52 935 142 €	-0,66 %
<i>dont dotation forfaitaire</i>	23 515 900 €	23 168 379 €	22 798 239 €	-1,60 %
<i>dont dotation de fonctionnement minimale</i>	11 182 651 €	11 182 651 €	11 200 175 €	0,16 %
<i>dont dotation de compensation</i>	18 936 728 €	18 936 728 €	18 936 728 €	0,00 %
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	9 212 246 €	9 188 416 €	9 055 744 €	-1,44 %
Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	3 504 231 €	3 430 689 €	3 367 944 €	-1,83 %
Dotation générale de décentralisation	2 389 307 €	2 389 307 €	2 389 307 €	0,00 %
Dotation de compensation de la prestation du handicap	2 294 491 €	2 351 586 €	2 340 296 €	-0,48 %

2/ L'évolution des recettes de fonctionnement sur l'exercice 2019

Les recettes de fonctionnement enregistrent une hausse de 4,7 %, soit +13,2 M€, qui trouvent leur source dans des recettes nouvelles (fonds de soutien interdépartemental +6,3 M€) ou exceptionnelles (CEE +2,4 M€).

La structure des recettes départementales a évolué fondamentalement et s'est considérablement rigidifiée sous l'effet de la suppression de la taxe professionnelle, et du transfert de la taxe d'habitation au bloc communal en 2010, qui ont induit une substitution partielle de recettes fiscales par des dotations d'État. L'utilisation du levier fiscal est aujourd'hui limitée à la taxe foncière sur les propriétés bâties, et la dynamique des ressources repose principalement sur les DMTO et la TSCA.

L'année 2019 est par ailleurs « hors normes » en termes de recettes pour trois raisons principales :

- la perception d'une nouvelle dotation de péréquation horizontale à hauteur de 6,3 M€, le fonds de solidarité interdépartementale, que la Nièvre perçoit au titre des départements très ruraux (critères de potentiel financier par km² et de densité) mais aussi du fait de recettes de DMTO inférieures à la moyenne nationale ;
- l'encaissement de certificats d'énergie pour un montant de 2,4 M€, au titre du programme des territoires à énergie positive pour la croissance verte, et résultant de travaux réalisés tant sur les bâtiments départementaux que sur les collèges et collectés en 2019 ;
- la dynamique des recettes fiscales reposant sur l'activité économique : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (+ 0,68 M€), taxe spéciale sur les contrats d'assurance (+1,25 M€) et surtout droits de mutation à titre onéreux (+1,9 M€).

3/ Les recettes fiscales : une évolution hétérogène

Fiscalité directe (chapitre 731)	CA 2018	CA 2019	Evolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	58 608 450 €	60 022 472 €	2,41%
FNGIR	7 724 377 €	7 724 377 €	0,00%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	7 221 403 €	7 905 203 €	9,47%
Frais de gestion taxe foncière	6 203 159 €	6 542 105 €	5,46%
Fonds national de péréquation CVAE	508 917 €	464 456 €	-8,74%
IFER	563 209 €	572 101 €	1,58%
Autres impôts locaux ou assimilés	251 265 €	132 050 €	-47,45%
TOTAL	81 080 780 €	83 362 764 €	2,81%

Même si la part de la fiscalité directe (28,1%) peut paraître significative, il est important de rappeler que la réforme fiscale de 2010 visant à spécialiser les recettes selon le niveau de la collectivité a fortement réduit le pouvoir fiscal du Département.

Le pouvoir de taux et d'assiette du Conseil départemental n'est maintenu que sur la taxe foncière, la quasi-totalité des départements ayant voté le taux plafond sur les droits de mutation, soit 4,5 %, depuis l'année 2014.

La croissance de la taxe foncière (+ 2,41%) s'explique principalement par une croissance des bases, à hauteur de 2 %.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui a éprouvé une baisse de 27,4 % en 2018, connaît une reprise de 9,47 %. Cette hausse induit en contrepartie la baisse du fonds national de péréquation de la CVAE.

Les « autres impôts locaux et assimilés » sont exclusivement constitués du rôle supplémentaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Fiscalité indirecte (chapitre 73)	CA 2018	CA 2019	Evolution
TSCA et TICPE LRL	49 291 339 €	50 538 733 €	2,53%
dont TICPE RSA	17 035 422 €	17 035 422 €	0,00%
DMTO	16 755 181 €	18 646 882 €	11,29%
Fonds de péréquation assis sur les DMTO	6 960 482 €	14 074 215 €	102,20%
dont Fonds de soutien interdépartemental	0 €	6 347 449 €	-%
dont Fonds de péréquation des DMTO	4 650 933 €	5 167 345 €	11,10%
dont Fonds de solidarité	2 309 549 €	2 559 421 €	10,82%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	2 630 966 €	2 601 795 €	-1,11%
Taxe d'aménagement	768 849 €	563 332 €	-26,73%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	46 890 €	42 089 €	-10,24%
TOTAL	83 510 812 €	83 525 805 €	0,02%

La TSCA/TICPE progresse de 2,53 %, seules certaines composantes évoluant à la hausse (art. 52 en compensation du transfert de la DDE, art. 53 du transfert du SDIS, et recette nouvelle de l'art. 77), avec une régularisation en janvier 2020 équivalente à celle perçue en 2019. Les composantes relatives au transfert du RSA (TICPE), des agents techniques des collèges et de la voirie restant figées.

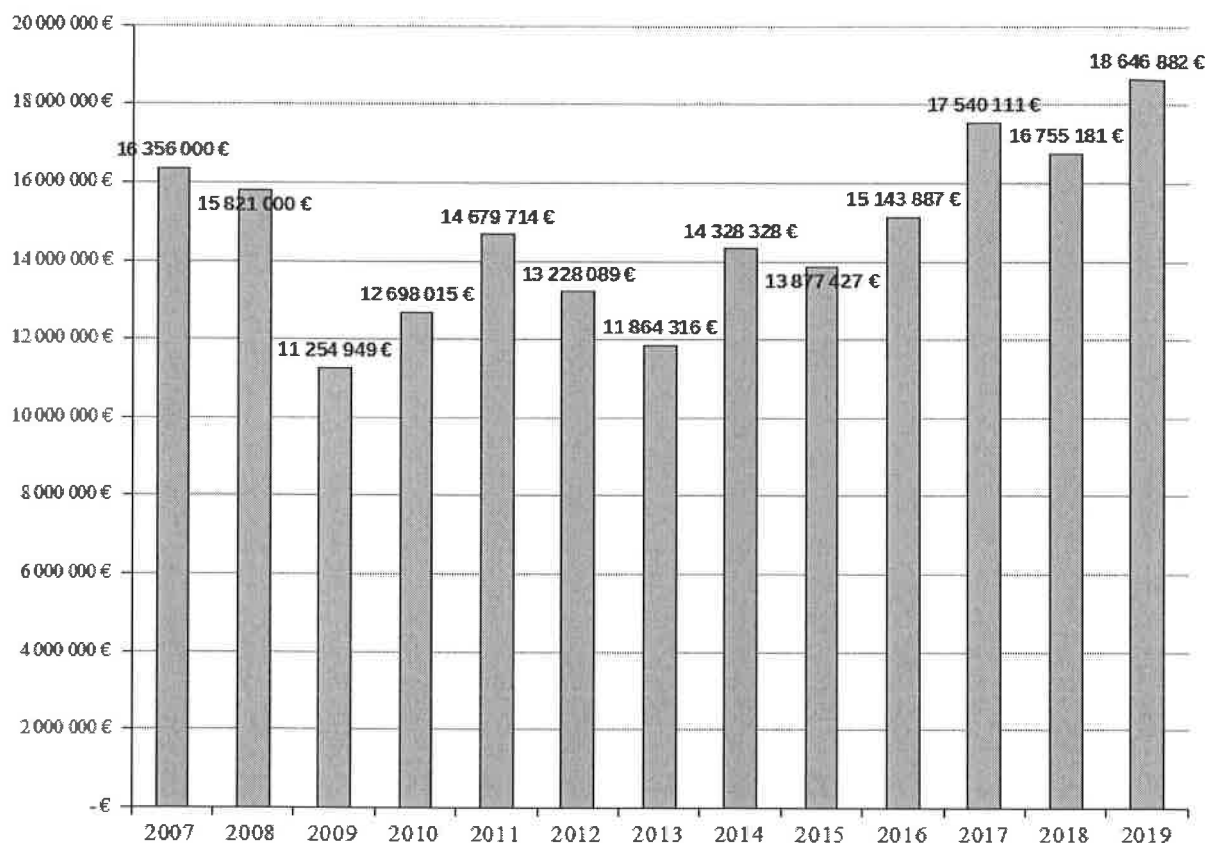
4/La forte croissance des DMTO

DMTO 2019 : 18 646 882 € (+11,3%)

Moyenne mensuelle : 1 553 907 €

Les DMTO connaissent en 2019 le plus haut montant historique, avec une progression de 11,3 %, après une baisse en 2018 de 4,5 %. Ils avaient progressé de manière plus forte en 2010, 2011 et 2017, mais n'avaient jamais atteint ce niveau.

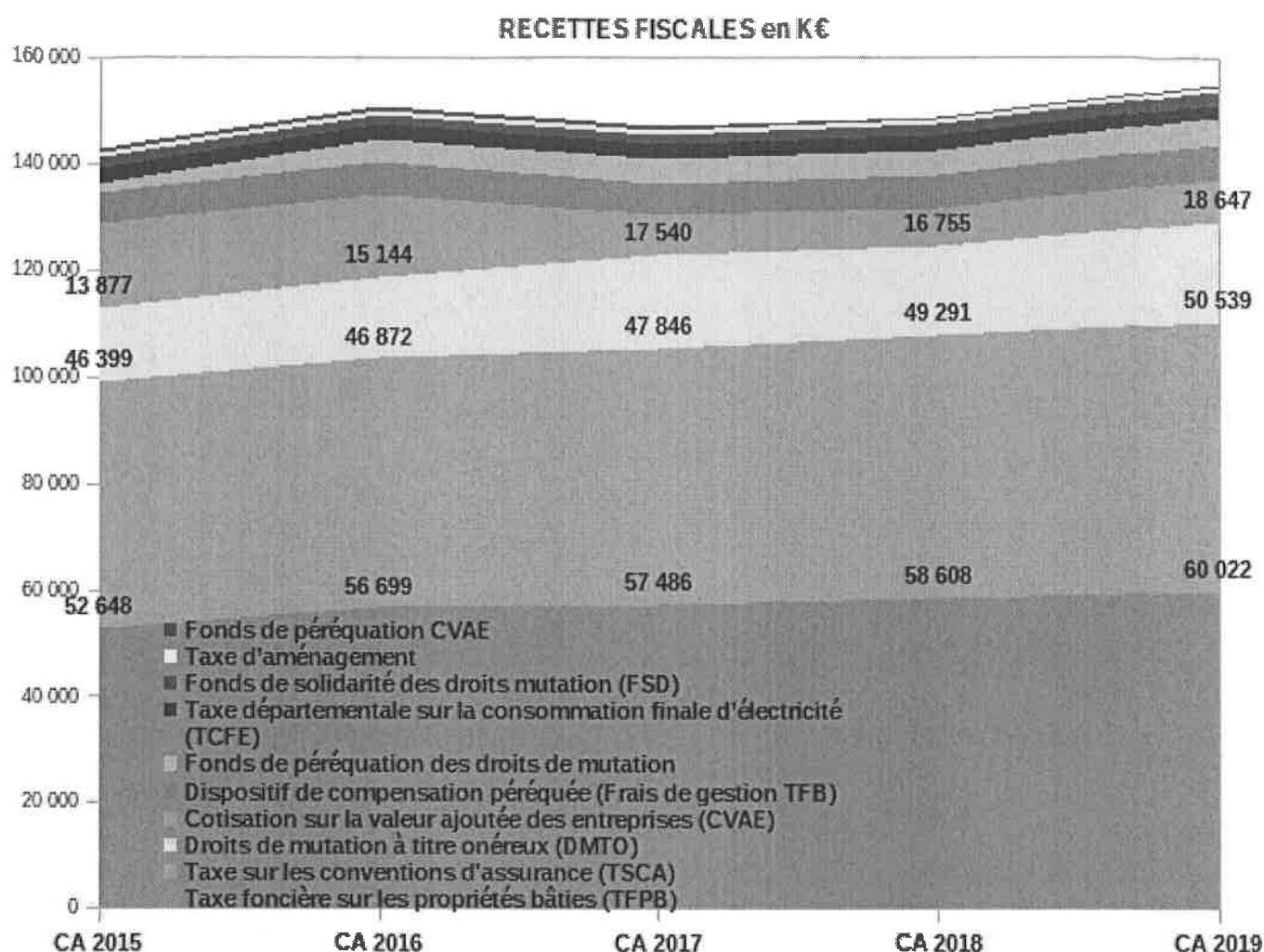
DMTO - Evolution 2007-2019



Peu de données objectives permettent d'étayer cette hausse, mais la Chambre des notaires affiche une progression du nombre de transactions en 2019 de 6 %.

Les fonds de péréquation assis sur les DMTO, qui seront fusionnés dans le budget primitif pour 2020, connaissent un doublement du fait de la création du FSID, mais aussi en raison de la croissance des deux autres fonds de péréquation, fonds de péréquation des DMTO et FSD. En effet l'assiette constituée des DMTO perçus au niveau national en 2018 a progressé de 4,5 % (alors même qu'elle a baissé de 4,5 % dans la Nièvre).

La baisse de la taxe d'aménagement (- 200 K€) est plus difficile à expliquer, notamment parce que le nombre de dossiers de permis de construire déposés en 2019 lui ne baisse pas. Néanmoins le calcul reposant sur le nombre de m², et non sur le nombre de dossiers, elle peut s'expliquer par le fait que peu de dossiers importants ont été déposés ces deux dernières années, dossiers portés par des bailleurs sociaux ou de créations de surfaces commerciales. Enfin lorsque les projets de construction sont abandonnés, des régularisations peuvent donner lieu à la constitution d'avoirs qui font varier les recettes de la taxe à la baisse.



5/ Les recettes attribuées pour financer les allocations individuelles de solidarité (AIS)

Recettes nouvelles	Montant attribué en 2014	Montant attribué en 2015	Montant attribué en 2016	Montant attribué en 2017	Montant attribué en 2018	Montant attribué en 2019
Fonds de solidarité droits de mutation	3 245 991	2 284 016	1 860 402	1 796 326	2 309 549	2 559 421
Dispositif de compensation péréquée	5 923 695	5 925 829	6 015 389	6 042 082	6 203 159	6 542 105
Prélèvement fonds de solidarité droits de mutation	-984 739	-1 058 477	-1 000 450	-1 093 665	-1 273 324	-1 215 553
Fond de soutien interdépartemental	0	0	0	0	0	6 347 449
Prélèvement fonds de soutien interdépartemental	0	0	0	0	0	-353 255
Solde	8 184 947	7 151 368	6 875 341	6 744 743	7 239 384	13 880 167
Evolution N		-12,63%	-3,86%	-1,90%	7,33%	91,73%

Le prélèvement opéré sur les droits de mutation N-1 pour alimenter l'enveloppe du fonds de solidarité au niveau national et le fonds de soutien interdépartemental dépend du produit perçu (assiette des droits de mutation N-1) et du prélèvement au titre du fonds de péréquation DMTO (fonds de péréquation institué en 2011).

Pour les départements contributeurs aux deux fonds, le total de la contribution ne doit pas excéder 12 % du produit des DMTO. La répartition du fonds de solidarité est effectuée en fonction des restes à charges par habitant des AIS.

Le fonds de soutien interdépartemental est lui réparti en fonction du potentiel financier net par km² et de la densité de la population pour la première fraction (correspondant à 60 % de la dotation totale), en fonction du potentiel financier net et du revenu net par habitant pour la seconde fraction (40%). Le département de la Nièvre est éligible à ces deux fractions.

Les dispositifs de péréquation notamment horizontale ont progressé de 8,8 % en 2019, après une baisse régulière depuis 2014, réduisant de fait les inégalités de recettes entre territoires. Néanmoins des dispositifs tels que le plafonnement des prélèvements (dont bénéficient Paris, les Hauts-de-Seine et la métropole de Lyon) limitent considérablement les capacités péréquatrices des fonds.

III) Une baisse transitoire des investissements en l'attente du lancement de projets structurants

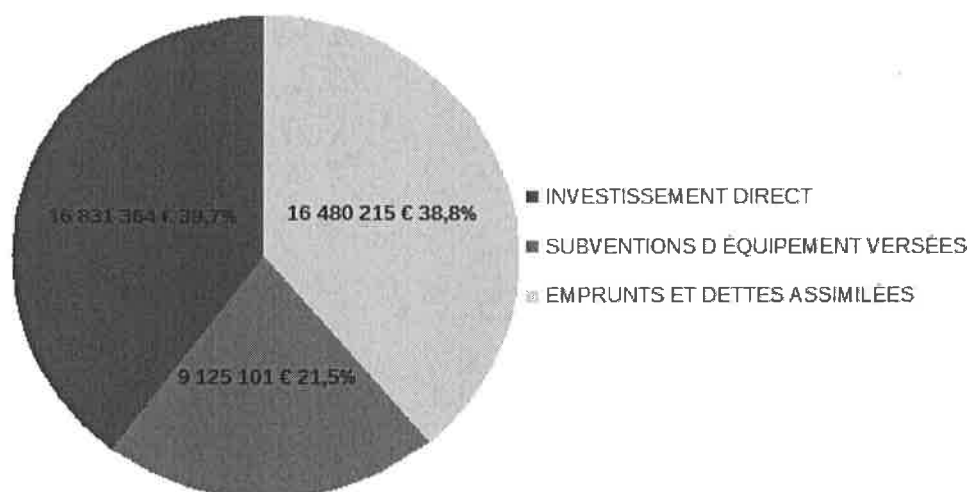
	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	% Réalisé 2019	écart en €	écart en %
CRÉATION CITE MUSÉALE CHÂTEAU-CHINON	32 856 €	420 000 €	566 122 €	134,8%	533 266 €	1623,04 %
REVENU SOLIDARITÉ ACTIVE	49 813 €	75 000 €	33 149 €	44,2%	-16 664 €	-33,45 %
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	16 430 783 €	16 500 620 €	16 480 215 €	99,9%	49 432 €	0,30 %
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	761 765 €	1 520 220 €	951 832 €	62,6%	190 067 €	24,95 %
SUBVENTIONS D ÉQUIPEMENT VERSÉES	8 126 307 €	10 661 369 €	9 125 101 €	85,6%	998 794 €	12,29 %
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 295 946 €	3 452 750 €	2 395 590 €	69,4%	-900 356 €	-27,32 %
IMMOBILISATIONS EN COURS	15 709 335 €	13 763 791 €	12 879 792 €	93,6%	-2 829 543 €	-18,01 %
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	74 389 €	8 000 €	4 879 €	61,0%	-69 510 €	-93,44 %
DÉPENSES IMPRÉVUES	0 €	911 928 €	0 €	0,0%	0 €	-%
Total	44 481 194 €	47 313 678 €	42 436 680 €	89,69%	-2 044 514 €	-4,60%
Total hors dette	28 050 411 €	30 813 058 €	25 956 465 €	84,24%	-2 093 946 €	-7,46%

1/ Une baisse de 7,5% des investissements hors dette

Le montant des investissements s'élève à 26 M€, en baisse de 7,5 % par rapport au réalisé 2018. Cette baisse s'explique notamment par la fin des travaux de rénovation du pont de Fourchambault (- 0,8 M€), de ceux du collège de La Charité-sur-Loire (- 1,1 M€), et l'achèvement des travaux de rénovation énergétique les bâtiments dans le cadre du programme TEPCV (-0,9 M€).

Par rapport au budget primitif 2019, le taux d'exécution de 84 % s'explique par trois motifs. Pour les subventions d'équipement, le report encore cette année de la reprise des travaux de mise à 2x2 voies de la RN7 (- 1,65 M€). En ce qui concerne les immobilisations corporelles et en-cours, le report d'un volume conséquent d'achats de véhicules, de travaux sur les bâtiments et sur les routes d'autre part (achats de véhicules commandés en avril 2019 non encore livrés pour 571 K€, travaux complémentaires sur la RD 977 à Guérigny reportés en mars-avril 2020 pour 496 K€, ainsi que 267 K€ de travaux différés sur les bâtiments). Enfin il faut noter l'absence de sollicitation de la ligne dévolue aux dépenses imprévues d'une part (0,9 M€).

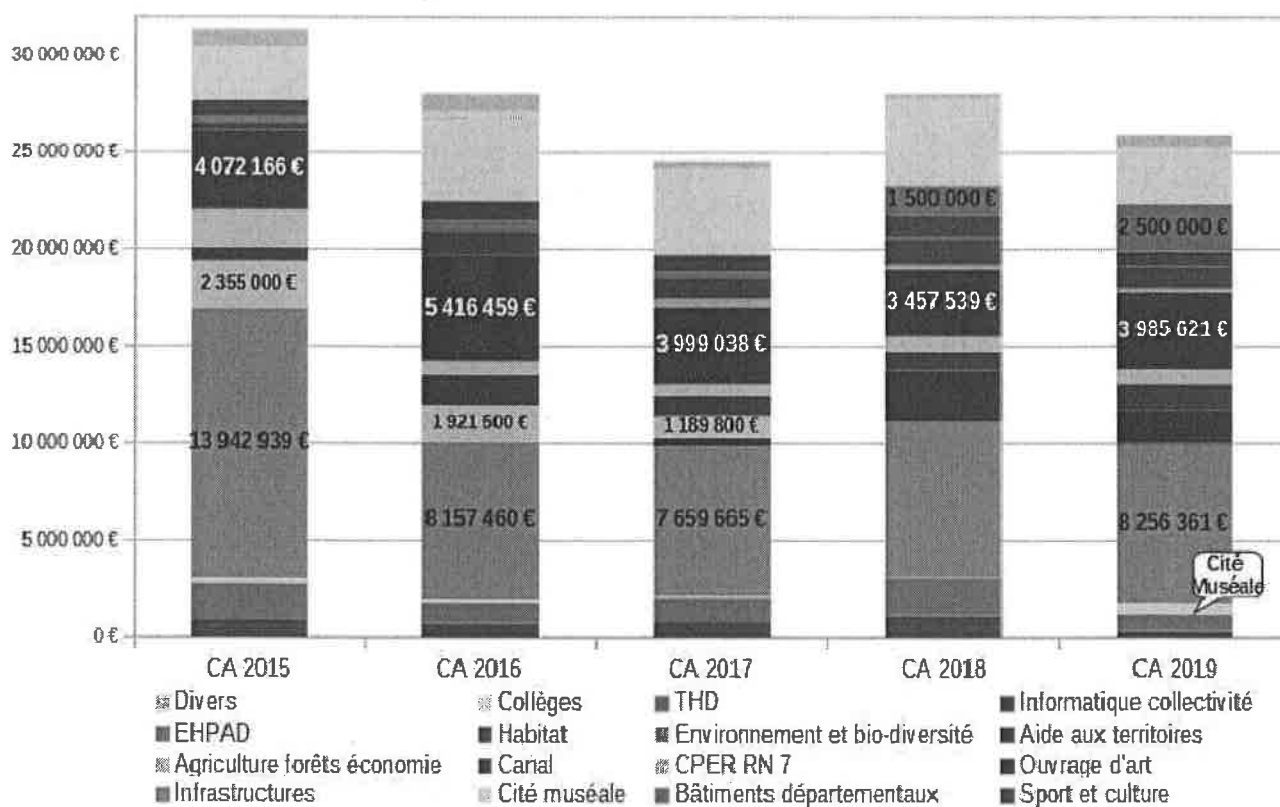
Les investissements sont composés des dépenses d'investissement direct (39,7%), des subventions d'équipement versées (21,5%) et du remboursement en capital de la dette (38,8%).



La nette baisse en proportion des investissements directs (de 44,6 % en 2018 à 39,7%) s'explique donc par l'absence de mobilisation de la ligne de dépenses imprévues inscrite par prudence. Ensuite par le report de certains investissements incorporels (études pour le contrat de station du lac des Settons 100 K€, concessions et droits similaires achats de logiciels 192 K€), et corporels (matériel de transport et autres immobilisations corporelles cf. ci-dessus) prévus au budget.

2/ Les investissements réalisés en 2019 : 26 M€

Dépenses d'investissement hors dettes 2015-2019



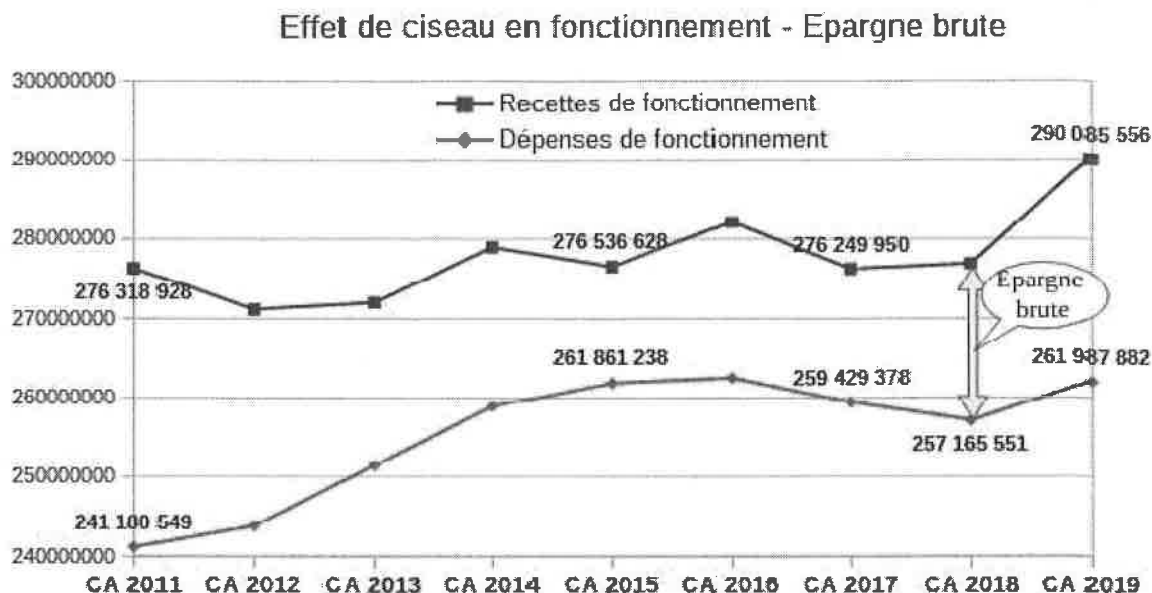
La part des investissements directs passe de 71% en 2018 à 65 %, la part des subventions d'équipement augmentant du fait de l'accélération des versements au syndicat Nièvre Numérique (+ 1 M€), et des premières opérations lancées au titre des contrats cadres de partenariat (+ 0,94 M€).

- En matière d'investissement direct (16,8 M€), les opérations à souligner sont :
 - les travaux de renforcement de la voirie départementale : 8,25 M€, qui se composent d'études pour 0,25 M€, de 7,7 M€ de travaux dont 0,57 M€ au titre de la sécurité routière et de la signalisation, de 0,3M€ pour le renouvellement du matériel technique et de transport, et en augmentation d'1 M€ par rapport à 2018 (7,2 M€);
 - les travaux et l'équipement dans les collèges : 2,9 M€, composés de 1,6 M€ de travaux d'amélioration, de 0,2 M€ de travaux urgents, de 220 K€ d'équipements informatiques notamment. Ils sont en baisse de 1,6 M€, dont 1,1 M€ du fait de l'achèvement des travaux du collège de la Charité-sur-Loire (0,7 M€ en 2019 vs. 1,8 M€ en 2018) ;
 - les travaux sur les ouvrages d'art : 1,8 M€ dont 1,2 M€ pour la fin de la réfection du pont de Fourchambault (2 M€ mandatés en 2018, qui explique la baisse des crédits). Les travaux prévus sur le pont de Cosne (916 K€) ont été reportés ;
 - les travaux sur le canal, cofinancés par la région : 1,315 M€ ;
 - les travaux d'amélioration des bâtiments départementaux : 0,86 M€, dont 50 K€ de travaux d'économie d'énergie, contre 1 M€ en 2018 dans le cadre du programme TEPCV, qui explique l'essentiel de la baisse ;
 - les acquisitions de matériels et logiciels informatiques, et travaux sur les réseaux informatiques : 0,74 M€ en hausse de 56 % (0,47 M€ en 2018) ;
 - les premières études sur la Cité Muséale : 0,57 M€, ainsi que des aménagements nécessaires dans le cadre du déménagement (88 K€) ;

- En matière d'investissements indirects (9,1 M€), les subventions d'équipements versées sont en augmentation de 12,3% soit + 1 M€, et ont porté sur les programmes suivants :
 - plan de déploiement du Très Haut Débit 2,5 M€ (1,5 M € en 2018) ;
 - dotation cantonale d'équipement : 2,2 M€
 - contrat d'agglomération de Nevers : 1,15 M€ dont 0,2 M€ pour l'entretien et la rénovation des digues de Loire et 0,95 M€ correspondant au nouveau contrat 2018-2020 ;
 - aides à l'habitat (public et privé) : 1,04 M€, dont 0,52 M€ au titre de la précarité énergétique ;
 - contrats cadres de partenariat (aides aux territoires) : 0,94 M€ ;
 - subvention d'équipement au SDIS : 0,3 M€ (0,1 M€ en 2018) ;

Concernant la participation à la mise à 2x2 voies de l'ex RN7 sur la portion Saint-Pierre/Chantenay, le Département n'ayant pas reçu de la part de l'État la convention de co-financement permettant le déblocage des crédits pour la seconde année consécutive, aucun versement n'a été réalisé durant l'année 2019, malgré les crédits budgétaires inscrits à hauteur de 1,65 M€. Ce report des travaux explique le taux d'exécution de 85,6 % du chapitre budgétaire subventions d'équipement.

IV) Le recours à l'emprunt est en baisse grâce à l'amélioration de l'épargne



1/ La hausse de l'épargne

L'effet ciseau en fonctionnement a connu son paroxysme en 2015, avec un taux d'épargne brute réduit à 5,3 %. Il s'est desserré en 2016 sous l'effet de l'augmentation de taux sur la taxe foncière bâtie, puis s'est resserré ensuite avec la réduction de la dotation globale de fonctionnement.

La maîtrise deux années de suite des dépenses de fonctionnement a permis de reconstituer une épargne brute avoisinant les 7 % en 2017-2018. Les recettes exceptionnelles de 2019 ont contribué au rétablissement de cette épargne brute et de retrouver le niveau de 2011-2012 aux alentours de 10 %.

L'épargne brute sert à déterminer la capacité de désendettement qui se mesure en années. Cette durée est calculée d'après le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, ce qui revient à simuler le nombre d'années nécessaires au remboursement de l'intégralité du capital si l'épargne était consacrée entièrement à ce désendettement. Cet indicateur s'élève à 7,4 ans au CA 2019, soit 5 ans de moins qu'en 2017, rapprochant le département de la Nièvre de la moyenne des départements ruraux (5 ans). Ce ratio est néanmoins à utiliser avec prudence, car il compare un indicateur de stock stable (encours de dette) avec un indicateur de flux volatile (épargne).

L'épargne réellement disponible pour couvrir les dépenses d'investissement est l'épargne nette. Celle-ci est égale à l'épargne brute, de laquelle sont déduits les frais de remboursement de la dette en capital. Cet indicateur a cru significativement en 2019, pour atteindre 11,6 M€ qui sont venus alimenter le financement des dépenses d'investissement, niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2012.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2019 vs. 2018
Recettes de fonctionnement	276 536 628	282 123 804	276 249 950	276 899 951	290 085 556	4,76 %
Dépenses de fonctionnement	261 861 238	262 488 239	259 429 378	257 165 551	261 987 882	1,88 %
Epargne brute	14 675 390	19 635 564	16 820 572	19 734 401	28 097 674	42,38 %
Capital de la dette	15 180 116	15 723 369	15 644 553	16 430 473	16 478 999	0,30 %
Epargne nette	-504 726	3 912 195	1 176 019	3 303 928	11 618 675	251,66 %

Aux côtés de l'autofinancement, les cofinancements, participations et autres recettes propres d'investissement alimentent le financement de l'investissement.

2/ Les recettes propres d'investissement sont en hausse :

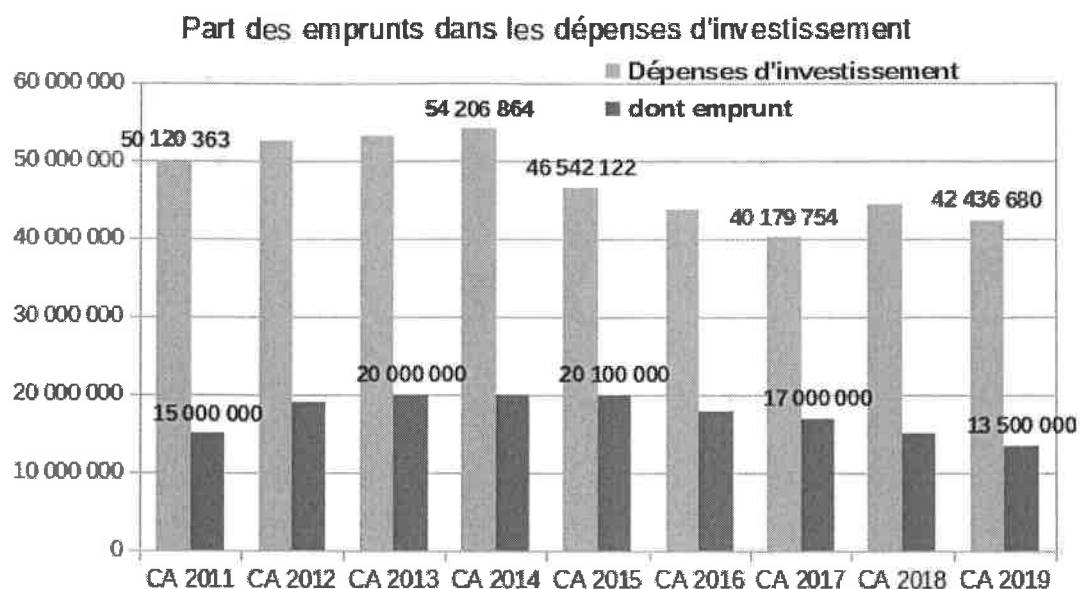
Les recettes propres sont versées par des structures en cofinancement de projets structurants ou versées par l'État au titre des dotations d'investissement.

Les recettes propres d'investissement en 2019 s'élèvent à 8,05 M€ soit une hausse de 8% par rapport à 2018 alors que les investissements sont en baisse. Les principales recettes propres sont détaillées ci-dessous.

Les principaux facteurs de hausse proviennent de l'augmentation du fonds de compensation de la TVA liés aux investissements de l'année antérieure, de l'augmentation de la DSID, qui vient se substituer à la dotation globale d'équipement en application de la loi de Finances 2018, et surtout de la hausse de la subvention de la Région au Canal du Nivernais, du fait de la perception des soldes des programmes d'investissement réalisés pour les années 2015 (118 500€), 2017 (450 000 €) et 2018 (450 000 €). Le montant résiduel constitue un acompte sur le programme d'investissements 2019.

	2018	2019
Fonds de compensation pour la TVA	2 395 307 €	2 725 661 €
Dotation d'équipement des collèges	1 271 856 €	1 217 856 €
Dotation globale d'équipement/Dotation de soutien à l'investissement des Départements	910 121 €	963 042 €
Produits des amendes radars	724 670 €	715 160 €
<u>Autres subventions/recettes :</u>		
Canal du nivernais : subvention région	300 406 €	1 318 862 €
Réfection du pont de Fourchambault	691 438 €	562 326 €
Bibliothèque numérique de référence	-	181 816 €
Archives recettes	-	72 678 €
Salle sport et plateau de Varzy	208 650 €	69 888 €
Fonds de développement pays		31 900 €
Cité Muséale de Château-Chinon	16 350 €	27 300 €
Fonds de soutien CDA	14 060 €	13 958 €
Archives valorisation des fonds	10 000 €	13 500 €
Plan numérique éducatif	365 950 €	6 808 €
Véloroutes (soldes)	190 944 €	-
Agir en Nièvre – Plus (CAP +)	185 613 €	-
Divers	135 125 €	22 356 €
TOTAL	7 453 283 €	8 052 061 €
Contrôle	7 420 490 €	7 943 111 €
Ecart	32 793 €	108 950 €
Recettes d'équilibre	4 030 098 €	4 403 863 €
Contrôle	4 030 098 €	4 403 863 €

3/ Un recours à l'emprunt limité à 13,5 M€

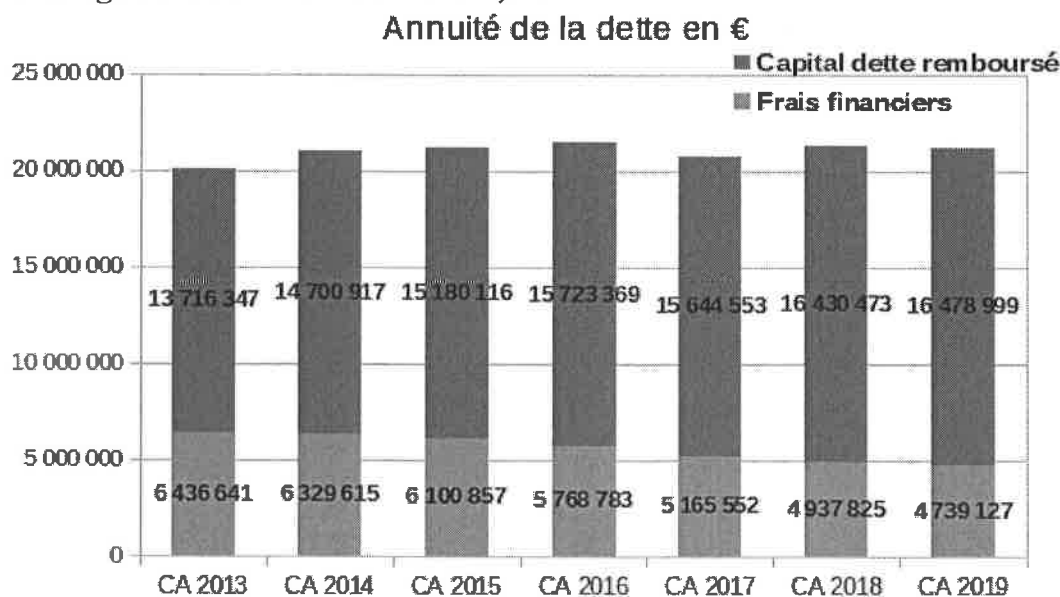


Le recours à l'emprunt a été limité en 2019 à 13,5 M€, grâce aux recettes supplémentaires et au contrôle des dépenses de fonctionnement (15 M€ en 2018). Il s'agit du plus bas niveau d'emprunt depuis 2010, témoignant de la stratégie de désendettement engagée, le montant annuel moyen de l'emprunt de 2010 à 2018 s'établissant à 17,8 M€.

Pour les budgets annexes, un emprunt nouveau de 0,8 M€ a permis de financer les investissements du budget de Magny-Cours (1 M€ en 2018).

Les investissements 2019 sur le budget principal ont été financés à 52% par l'emprunt contre 69 % en 2017.

4/ La charge de la dette est en baisse : -0,7 %



Le niveau de l'annuité totale en 2019 pour le budget principal baisse de 0,7%. Elle représente 21,2 M€ répartis en 16,48 M€ de capital et 4,74 M€ d'intérêts. La baisse modeste de la charge de la dette (0,15 M€) provient exclusivement de la baisse de la charge d'intérêts (- 0,2 M€), le remboursement en capital étant stable.

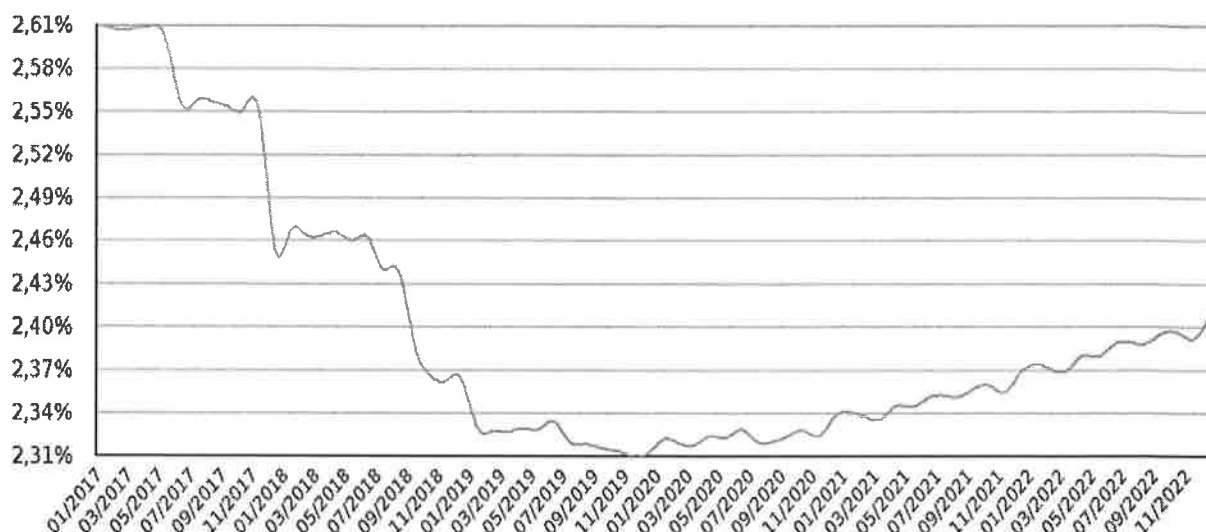
L'emprunt total (budget principal et budget annexe de Magny-Cours) s'élève en 2019 à 23,8 M€, en légère baisse par rapport à 2018. L'annuité est portée à 89 % par le budget principal.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 v. 2018
Capital	14 719 688	16 114 010	16 792 786	16 862 799	18 381 203	18 497 782	0,63 %
Intérêts	6 900 836	6 680 118	6 439 077	5 837 584	5 549 926	5 326 597	-4,02 %
Annuités de la dette	21 620 524	22 794 128	23 231 863	22 700 383	23 931 129	23 824 379	-0,45 %

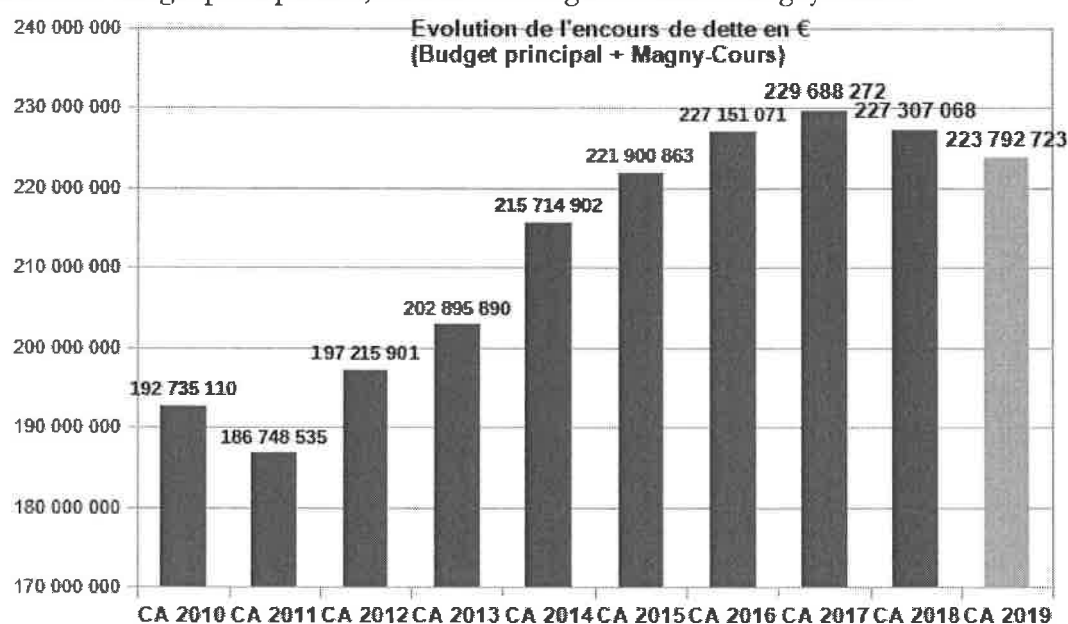
Sur le budget principal, l'annuité représente 8,10% des dépenses totales de l'année 2019, taux stable depuis 2015 (compris entre 8,0% et 8,3%).

La gestion de la dette en 2019 comprend la gestion de 72 emprunts à un taux moyen de 2,20 % contre 2,34 % en 2018 et 2,42 % en 2017.

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Le volume du stock de dette au 31-12 a stoppé sa dynamique depuis 2017 puisqu'il décroît de 1% en 2018 puis à nouveau de 1,6 % en 2019 pour atteindre 223,8 M€. Ce volume comprend les emprunts nouveaux mobilisés pour couvrir le financement des dépenses d'investissement en 2019 à hauteur de 13,5 M€ sur le budget principal et 0,8 M€ sur le budget annexe de Magny-Cours.



Encours au 31/12 (tous budgets)

Année	Encours de dette (€)	Evolution (%)
2013	202 895 890 €	
2014	215 714 902 €	6,32 %
2015	221 900 893 €	2,87 %
2016	227 151 071 €	2,37 %
2017	229 688 272 €	1,12 %
2018	227 307 068 €	-1,04 %
2019	223 792 723 €	-1,55 %

Le tableau suivant dresse la liste des emprunts ayant fait l'objet de mouvements dans les comptes 16 « emprunts et dettes » ainsi que leurs caractéristiques.

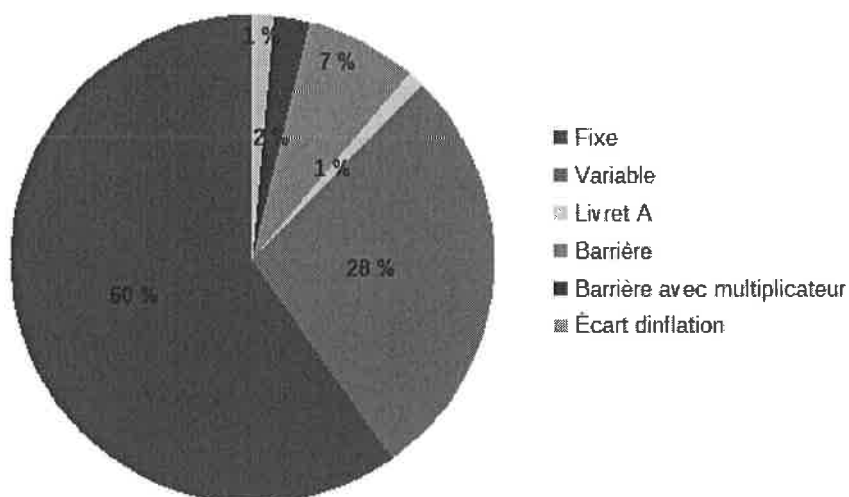
Date signature	Banque	Budget	Montant du prêt	Taux	Déblocage des fonds
17/05/2019	BANQUE POSTALE	Magny-Cours	0,8 M€	Taux fixe 1,16%	28/06/2019
17/05/2019	BANQUE POSTALE	Principal	8 M€	Taux fixe 1,16%	03/07/2019
17/05/2019	BANQUE POSTALE	Principal	8 M€	Euribor 12 avec phase mobilisation jusqu'au 31/01/2020	5,5 M€ 27/12/2020 2,5 M€ 20/01/2020

Les taux obtenus pour les emprunts nouveaux 2019 sont très inférieurs à ceux contractés en 2018 (taux fixes entre 1,44 et 1,58%) et pas de marge sur euribor 12M (marge de 0,31 % en 2018).

Le Département s'est attaché en 2019 comme en 2018 à tirer profit des opportunités de taux relativement bas du marché ainsi qu'à équilibrer la répartition de son encours entre taux fixe et variable.

La dette du département présente un profil peu risqué. 60% de la dette est à taux fixe, et 28% à taux variable. Enfin, 10% sont à taux structurés mais ne présentent pas de risque spécifique. Afin de rendre la dette moins rigide, les nouveaux emprunts sont contractés à taux variable dès lors que les propositions sont conformes aux conditions de marché. La proportion de dette à taux variable est ainsi passée de 25 % à 28 % depuis 2016.

Encours de Dette au 31/12/2019 par type de risque



* Les prêts présents dans l'encours à taux structurés sont indexés sur : l'écart entre l'inflation zone euro et inflation française ;(CRD : 3,5 M€) avec taux maxi : 7,47% taux fixe + barrière euribor 3 ou 12 mois avec marge égale à 0,32 %

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	134 083 450 €	59,91 %	2,79 %
Variable	62 071 206 €	27,74 %	0,35 %
Livret A	2 558 147 €	1,14 %	1,16 %
Barrière	16 492 413 €	7,37 %	3,54 %
Barrière avec multiplicateur	5 419 852 €	2,42 %	3,91 %
Écart d'inflation	3 167 654 €	1,42 %	4,56 %
Ensemble des risques	223 792 722 €	100,00 %	2,20 %

La diversification du stock de dette est recherchée également sur l'origine des prêteurs que sur la structure des produits afin d'optimiser les coûts et d'obtenir de meilleures offres bancaires.

Répartition de l'encours par prêteurs au 31/12/2019

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	56 360 247 €	25,18 %
SAAR LANDESBANK	27 886 666 €	12,46 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	23 060 556 €	10,30 %
SOCIETE GENERALE	18 709 873 €	8,36 %
CREDIT MUTUEL	17 699 272 €	7,91 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16 384 184 €	7,32 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	16 000 000 €	7,15 %
BANQUE POSTALE	14 500 000 €	6,48 %
CAISSE D'EPARGNE	14 456 528 €	6,46 %
CREDIT AGRICOLE	11 305 760 €	5,05 %
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	7 429 635 €	3,32 %
Ensemble des prêteurs	223 792 722 €	100,00 %

V) Présentation du budget consolidé : des dépenses de fonctionnement en hausse de 1,21 % et des investissements en baisse de 5,8 %

Pour compléter l'analyse des comptes 2019, il convient d'évoquer l'activité des quatre budgets annexes : la Maison départementale de l'enfance et de la famille (MADEF), le laboratoire départemental, le circuit de Magny-Cours, et Nièvre Travaux et Matériels. La consolidation des dépenses de tous les budgets après neutralisation des contributions versées par le budget principal aux budgets du laboratoire départemental et du circuit de Magny-Cours conduit à un total de dépenses de 312,8 M€, en hausse de + 0,2%.

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	CA 2018	CA 2019	%	CA 2018	CA 2019	%
Budget principal	245 930 763,00 €	250 338 074,98 €	1,79 %	44 481 193,00 €	42 436 679,91 €	-4,60 %
MADEF	4 628 372,00 €	4 644 406,66 €	0,35 %	98 228,00 €	170 176,63 €	73,25 %
Laboratoire	2 404 994,00 €	2 342 225,61 €	-2,61 %	75 650,00 €	36 037,50 €	-52,36 %
Site de Magny-Cours	1 331 724,00 €	1 550 914,78 €	16,46 %	2 103 355,00 €	2 864 065,64 €	36,17 %
Gare routière	43,00 €	0,00 €	-100,00 %	683 437,00 €	0,00 €	-100,00 %
Nièvre Travaux Matériels	8 764 252,00 €	7 865 802,55 €	-10,25 %	1 061 128,00 €	550 288,45 €	-48,14 %
Nièvre Ingénierie	492 604,00 €	0,00 €	-100,00 %	21 500,00 €	0,00 €	-100,00 %
TOTAL	263 552 752,00 €	266 741 424,58 €	1,21 %	48 524 491,00 €	46 057 248,13 €	-5,08 %

Total dépenses 2015	318 749 300,00 €		
Total dépenses 2016	313 877 224,00 €	-4 872 076,00 €	-1,5%
Total dépenses 2017	310 289 090,00 €	-3 588 134,00 €	-1,1%
Total dépenses 2018	312 077 244,00 €	1 788 154,00 €	0,6%
Total dépenses 2019	312 798 672,71 €	721 428,71 €	0,2%

Les dépenses consolidées suivent les mêmes tendances que les dépenses du budget principal : si les dépenses de fonctionnement augmentent de manière modérée (+1,2%) sous l'influence du budget principal, les dépenses d'investissement baissent de manière significative, sous l'impact de la clôture du budget annexe de la gare routière et de la diminution des investissements du budget principal.

Concernant NTM la baisse des investissements s'explique par le transfert de la charge des acquisitions de matériels jusqu'à 2017 payées par le budget annexe, et depuis 2018 sur le budget principal.

Sur le budget annexe de Magny-Cours, les investissements sont en hausse, constitués à hauteur de 384 000 € de reports de travaux de sécurité prévus en 2018. Par ailleurs le solde de la subvention à Nièvre Aménagement a été régularisé à hauteur de 438 302 € (dont 118 300 € de reports), ces deux mouvements expliquant la hausse des investissements sur le budget annexe en 2019.

Les mouvements financiers du budget principal (comptabilisés au chapitre 65 et 011) au profit des budgets annexes sont les suivants :

Contribution aux budgets annexes	CA 2018	CA 2019	Évolution 2018/2019
MADEF	4 995 026,29 €	4 857 537,79 €	-2,75 %
Laboratoire	695 010,95 €	462 245,90 €	-33,49 %
Site de Magny-Cours	1 625 332,24 €	2 305 719,63 €	41,86 %
Nièvre Travaux Matériels	3 919 417,76 €	4 024 303,54 €	2,68 %
	11 234 787,24 €	11 649 806,86 €	3,69 %

La participation du budget principal aux budgets annexes est en hausse en 2019. Les variations observées proviennent :

- de la baisse de la dotation attribuée à la MADEF du fait de la diminution des frais de personnel ;
- de la baisse de la contribution versée au laboratoire grâce à la mise en œuvre d'un plan de maîtrise des coûts depuis la fin du premier semestre 2018 ;
- de la stabilisation de la contribution du budget général à celui de NTM ;
- de l'augmentation de la contribution au budget de Magny-Cours, qui s'explique par la forte hausse des dotations aux amortissements (+ 460 K€) liée à la mise en service progressive des investissements effectués en 2017 et 2018.

VI) Le résultat global à reporter en 2019

➤ Budget principal :

Budget Principal	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	42 436 679,91	21 552 060,67	261 987 881,84	290 085 556,33
Mouvements d'ordre	7 752 719,29	13 172 268,38	12 943 988,98	7 524 439,89
Total	50 189 399,20	34 724 329,05	274 931 870,82	297 609 996,22
Résultat de l'exercice	-15 465 070,15		22 678 125,40	
	7 213 055,25			
Résultat antérieur	12 531 670,74	14 365 439,86		11 376 792,50
	62 721 069,94	49 089 768,91	274 931 870,82	308 986 788,72
Résultat global	-13 631 301,03		34 054 917,90	
	20 423 616,87			
report	2 543 121,13	450 000,00		
Total compris report	65 264 191,07	49 539 768,91	274 931 870,82	308 986 788,72
Résultat final	-15 724 422,16		34 054 917,90	
	18 330 495,74			

Le solde des dépenses et recettes de l'exercice 2019 après intégration des résultats 2018 s'élève à 18 330 495,74 €.

Ce résultat constitue une recette certaine qu'il est proposé d'intégrer dès le budget primitif 2020. Pour cette raison nous proposons d'affecter et de reprendre en totalité les résultats 2019 y compris les reports au budget primitif 2020, cette concomitance des votes du budget et du compte administratif améliorant la prévision et la sincérité budgétaires.

➤ Budget annexe du laboratoire départemental

Laboratoire	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	36 037,50	0,00	2 342 225,61	2 433 577,32
Mouvements d'ordre	48 132,00	139 483,71	139 483,71	48 132,00
Total	84 169,50	139 483,71	2 481 709,32	2 481 709,32
Résultat de l'exercice	55 314,21		0,00	
	55 314,21			
Résultat antérieur		102 128,84		
	84 169,50	241 612,55	2 481 709,32	2 481 709,32
Résultat global	157 443,05		0,00	
	157 443,05			
report				
Total compris report	84 169,50	241 612,55	2 481 709,32	2 481 709,32
Résultat final	157 443,05		0,00	
	157 443,05			

➤ Budget annexe de Magny-Cours

Magny-Cours	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	2 864 065,64	800 000,00	1 550 914,78	3 127 834,78
Mouvements d'ordre	367 665,00	1 944 585,00	1 938 927,00	362 007,00
Total	3 231 730,64	2 744 585,00	3 489 841,78	3 489 841,78
Résultat de l'exercice	-487 145,64		0,00	
	-487 145,64			
Résultat antérieur		558 295,17		
	3 231 730,64	3 302 880,17	3 489 841,78	3 489 841,78
Résultat global	71 149,53		0,00	
	71 149,53			
report	46 619,85			
Total compris report	3 278 350,49	3 302 880,17	3 489 841,78	3 489 841,78
Résultat final	24 529,68		0,00	
	24 529,68			

➤ Budget annexe de la MADEF

MADEF	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	170 176,63	15 272,00	4 644 406,66	4 920 426,27
Mouvements d'ordre		146 877,33	146 877,33	
Total	170 176,63	162 149,33	4 791 283,99	4 920 426,27
Résultat de l'exercice	-8 027,30		129 142,28	
	121 114,98			
Résultat antérieur		1 454 194,54		298 911,54
	170 176,63	1 616 343,87	4 791 283,99	5 219 337,81
Résultat global	1 446 167,24		428 053,82	
	1 874 221,06			
report	20 785,20			
Total compris report	190 961,83	1 616 343,87	4 791 283,99	5 219 337,81
Résultat final	1 425 382,04		428 053,82	
	1 853 435,86			

➤ Budget annexe Nièvre Travaux et Matériels

NTM	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	550 288,45	164 899,44	7 865 802,55	9 092 224,59
Mouvements d'ordre	61 329,16	1 173 469,89	1 172 621,73	60 481,00
Total	611 617,61	1 338 369,33	9 038 424,28	9 152 705,59
Résultat de l'exercice	726 751,72		114 281,31	
	841 033,03			
Résultat antérieur		1 142 860,03		197 286,84
	611 617,61	2 481 229,36	9 038 424,28	9 349 992,43
Résultat global	1 869 611,75		311 568,15	
	2 181 179,90			
report	394 867,21			
Total compris report	1 006 484,82	2 481 229,36	9 038 424,28	9 349 992,43
Résultat final	1 474 744,54		311 568,15	
	1 786 312,69			

LA PROPOSITION

Il vous est proposé de :

- **DÉLIBÉRER** sur les résultats 2019 du budget principal et de chaque budget annexe ;
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2019 du budget principal comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019	22 678 125,40 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	11 376 792,50 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	34 054 917,90 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2019	- 15 465 070,15 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 12 531 670,74 €

Restes à réaliser en dépenses	2 543 121,13 €
Restes à réaliser en recettes	450 000,00 €
Besoin de financement cumulé au 31/12/2019	15 724 422,16 €

Affectation 2019 du résultat de fonctionnement

Affectation en section d'investissement (nature 1068)	15 724 422,16 €
---	-----------------

Reports à nouveau (nature 002)	18 330 495,74 €
Reports 2019 du résultat d'investissement	
Reports à nouveau (nature 001)	- 13 631 301,03 €

- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe du circuit de Magny-Cours comme suit :

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2019	0 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0 €
Résultat de clôture de l'exercice	0 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2019	- 487 145,64 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	558 295,17 €
Résultat de clôture de l'exercice	71 149,53 €
Restes à réaliser en dépenses	46 619,85 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2019	24 529,68 €
Reports 2019 du résultat d'investissement	
Reports à nouveau (nature 001)	71 149,53 €

- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe du laboratoire départemental comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019	0 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0 €
Résultat de clôture de l'exercice	0 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2019	55 314,21 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	102 128,84 €
Résultat de clôture de l'exercice	157 443,05 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2019	157 443,05 €
Reports 2019 du résultat d'investissement	
Reports à nouveau (nature 001)	157 443,05 €

- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe de Nièvre Travaux et Matériels comme suit :

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2019	114 281,31 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	197 286,84 €
Résultat de clôture de l'exercice	311 568,15 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2019	726 751,72 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 142 860,03 €
Résultat de clôture de l'exercice	1 869 611,75 €
Restes à réaliser en dépenses	394 867,21 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2019	1 474 744,54 €
Reports 2019 du résultat d'investissement	
Reports à nouveau (nature 001)	1 869 611,75 €
Reports 2019 du résultat de fonctionnement	
Reports à nouveau (nature 002)	311 568,15 €

- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe de la Maison départementale de l'enfance (MADEF) ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2019	129 142,28 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	298 911,54 €
Résultat de clôture de l'exercice	428 053,82 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2019	- 8 027,30 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 454 194,54 €
Résultat de clôture de l'exercice	1 446 167,24 €
Restes à réaliser en dépenses	20 785,20 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2019	1 425 382,04 €
Reports 2019 du résultat d'investissement	
Reports à nouveau (nature 001)	1 446 167,24 €
Reports 2019 du résultat de fonctionnement	
Reports à nouveau (nature 002)	428 053,82 €

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

- :: - :: - :: - :: -

CONSEIL DEPARTEMENTAL

- :: - :: - :: - :: -

RAPPORTEUR : Mme Delphine FLEURY

DELIBERATION

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE

MADEF

(- Budgets Annexes - BA MADEF)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **22 juin 2020** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° 2 de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU l'avis de la commission Solidarité,

VU l'avis de la commission Moyens Généraux,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

Il vous est proposé de constater les résultats et de les affecter comme suit :

- La section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2019 présente un résultat excédentaire de **129 142,28 €** soit en cumulé un excédent de **428 053,82 €**, compte tenu des excédents précédemment reportés d'un montant de 298 911,54 €.
- Le budget prévisionnel 2020 inclura en diminution des charges de fonctionnement la totalité de l'excédent cumulé d'un montant de 428 053,82 €.
- La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 8 027,30 €, soit un excédent cumulé de **1 446 167,24 €** en raison du report d'excédent d'investissement 2018 d'un montant de 1 454 194,54 €.
- Cet excédent cumulé d'un montant de **1 446 167,24 €** sera affecté à la section d'investissement du Budget Prévisionnel 2020.

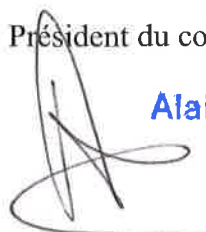
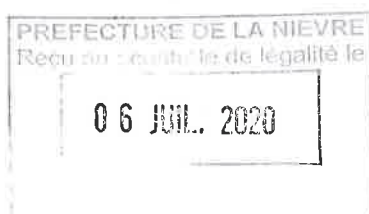
Les tableaux sont joints en annexe.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le **06 JUIL. 2020**

Le Président du conseil départemental,

Alain LASSUS



TIBATI-MD	Chauffage		30 000,00	-6 350,15		23 649,85	23 649,85	0
ADE2-MD	Combustibles et carburants		24 000,00	-3 098,00	6 000,00	26 902,00	26 901,24	0
ADE2-MD	Produits d'entretien		22 750,00	-1 150,00		21 600,00	21 507,17	0
ADE2-MD	Fournitures d'atelier		12 000,00	335,00		12 335,00	12 016,61	174
ADE2-MD	Fournitures administratives		3 000,00	-500,00		2 500,00	2 424,65	0
ADE2-MD	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs		9 000,00	-600,00		8 400,00	5 984,54	1 407
ADE2-MD	Couches, alèses, produits absorbants		2 500,00	-470,00	500,00	2 530,00	2 521,88	0
ADE2-MD	Autres fournitures hôtelières		9 000,00	1 550,00		10 550,00	9 661,04	485
ADE2-MD	Autres fournitures non stockées		5 600,00			5 600,00	5 503,15	0
ADE2-MD	Alimentation		150 000,00	-2 800,00	10 000,00	157 200,00	152 432,74	41
ADE2-MD	Fournitures médicales		3 500,00	1 115,00	1 500,00	6 115,00	5 606,76	502
ADE2-MD	Prestations à caractère médico-social		30 000,00	-1 574,00		28 426,00	27 287,25	228
ADE2-MD	Locations immobilières		24 000,00	-2 040,00		21 960,00	21 147,01	0
SIN-MD	Locations mobilières		2 200,00			2 200,00	1 239,79	500
ADE2-MD	Locations mobilières		1 000,00			1 000,00	249,00	0
ADE2-MD	Entretien et réparations sur biens immobiliers – Bâtiments publics		5 000,00	5 669,80	1 055,20	11 725,00	11 723,38	0
ADE2-MD	Autres matériels et outillages		18 000,00	-4 109,80	3 944,80	17 835,00	17 539,43	70
ADE2-MD	Maintenance informatique		1 017,00			1 017,00	169,34	0
SIN-MD	Maintenance Autres		3 000,00			3 000,00	1 729,88	500
TIBATI-MD	Maintenance Autres		29 500,00			29 500,00	21 046,43	0
ADE2-MD	Maintenance Autres		17 000,00	-350,00		16 650,00	15 131,44	0
ADE2-MD	Multirisques		4 500,00			4 500,00	3 130,52	0
ADE2-MD	Assurance transport		8 500,00	300,00		8 800,00	8 762,45	0
ADE2-MD	Responsabilité civile		3 500,00	-560,00		2 940,00	2 840,35	0
ADE2-MD	Primes d'assurance - autres risques		18 000,00	-1 550,00		16 450,00	15 203,45	0
ADE2-MD	Etudes et recherches					0,00		0
OC-MD	Documentation générale et technique					0,00		0
ADE2-MD	Documentation générale et technique		1 500,00			1 500,00	984,54	0
TIBATI-MD	Autres frais divers		3 000,00			3 000,00	1 925,62	0
ADE2-MD	Autres frais divers		900,00	2 040,00		2 940,00	2 940,00	0
ADE2-MD	Frais d'actes et de contentieux		0,00			0,00		
ADE2-MD	Divers		16 800,00			16 800,00	12 832,00	0
ADE2-MD	Autres transports d'utilisateurs		4 000,00	300,00		4 300,00	4 248,89	0
ADE2-MD	Transports divers		0,00			0,00		
ADE2-MD	Voyages et déplacements		2 400,00	500,00		2 900,00	2 394,60	491
ADE2-MD	Frais de déménagement		3 000,00	-3 000,00		0,00	0,00	0
ADE2-MD	Missions		750,00	-385,00		365,00	311,85	0
ADE2-MD	Frais d'affranchissements		2 600,00	285,00		2 885,00	538,25	2 346
SIN-MD	Frais de télécommunication		2 800,00			2 800,00	1 362,65	0
ADE2-MD	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur		4 500,00	-630,00		3 870,00	3 514,21	0
ADE2-MD	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur		16 000,00	-650,00		15 350,00	15 348,09	0
ADE2-MD	Prestations d'informatique à l'extérieur					0,00		
ADE2-MD	Divers - Autres		4 500,00	3 580,00		8 080,00	7 947,73	123
ADE2-MD	Versement de transport		19 923,33			19 923,33	18 343,00	0
ADE2-MD	Allocation logement		11 621,94			11 621,94	10 629,00	0
TOTAL			24 649,85	24 649,85		24 649,85	24 649,85	0

ADE2-MD	Autres indemnités	73 052,20	8 000,00		81 052,20	79 426,11	0
ADE2-MD	Apprentis	7 005,96			7 005,96	0,00	0
ADE2-MD	Cotisations à l'URSSAF	450 488,55			450 488,55	426 625,40	0
ADE2-MD	Cotisations aux caisses de retraite	90 761,82			90 761,82	65 891,05	0
ADE2-MD	Cotisations à l'ASSEDIC	26 564,44			26 564,44	22 222,00	0
ADE2-MD	Cotisations à la CNRACL	623 157,37	-12 000,00		611 157,37	537 277,31	0
ADE2-MD	Cotisations aux autres organismes sociaux	7 747,96			7 747,96	6 836,00	0
ADE2-MD	Médecine du travail	0,00			0,00		0
ADE2-MD	Oeuvres sociales	43 167,21	2 000,00		45 167,21	42 269,49	0
ADE2-MD	Autres	11 068,51			11 068,51	7 886,90	0
ADE2-MD	Autres charges diverses de personnel		1 485,00		1 485,00	1 279,38	0
ADE2-MD	Perles sur créances irrécouvrables	400,00		326,50	726,50	726,50	0
ADE2-MD	Charges diverses de gestion courante - autres	50 000,00			50 000,00	41 482,55	0
ADE2-MD	Pénalités, amendes fiscales et pénales		450,00		450,00	450,00	0
ADE2-MD	Titres annulés (sur exercices antérieurs)				0,00		
ADE2-MD	Valeurs comptables des immobilisations cédées				0,00		
ADE2-MD	Dotation aux amortissements des Immobilisations Incorporelles	3 950,00			3 950,00	3 950,00	0
ADE2-MD	Dotation aux amortissements des Immobilisations Corporelles	142 927,33			142 927,33	142 927,33	0
ADE2-MD	Déficit de la section d'exploitation reporté						
GROUPE I: Dépenses afférentes à l'exploitation courante		425 900,00	-	18 000,00	443 900,00	423 028,04	5 800,97
GROUPE II: Dépenses afférentes au personnel		4 418 455,00	-	-23 326,50	4 395 128,50	4 026 063,66	-
GROUPE III: Dépenses afférentes à la structure		358 094,33	-	5 326,50	363 420,83	335 321,32	1 070,00
Total		5 202 449,33	-	-	5 202 449,33	4 784 413,02	6 870,97

RECETTES FONCTIONNEMENT							
Cdr iectionnaire	Description	BP 2019	virements	DM1	BP 2019 + virements	RECETTES AU 31 DECEMBRE	RATTACHEMENT
ADE2-MD	Résultat de fonctionnement reporté	298 911,54			298 911,54	298 911,54	
ADE2-MD	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur	34 000,00			34 000,00	37 268,09	0
ADE2-MD	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	5 000,00			5 000,00	5 900,75	0
ADE2-MD	Autres participations forfaitaires des usagers						
ADE2-MD	Prix de journée						
ADE2-MD	Dotation globale	4 857 537,79			4 857 537,79	4 857 537,79	0
ADE2-MD	FCTVA					1 569,00	0
ADE2-MD	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	7 000,00			7 000,00	11 607,08	0
ADE2-MD	Produits divers de gestion courante	0,00			0,00	5,70	0
ADE2-MD	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance						
ADE2-MD	Produits des cessions d éléments d actif					1 695,74	0
ADE2-MD	Autres produits exceptionnels					4 842,12	0
ADE2-MD	reprise sur provisions						
TOTAL GROUPE I: Produits de la tarification		4 857 537,79	-	-	4 857 537,79	4 857 537,79	-
GROUPE II: Autres produits relatifs à l'exploitation		46 000.00	-	-	46 000.00	56 350.62	-

MADE2-MD	P502O004	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'insertion	10 000,00	-6 000,00	4 000,00	1 620,00
MADE2-MD	P504O002	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	5 000,00	6 000,00	11 000,00	10 997,17
BTIBAT1-MD	P504O001	Terrains	650 000,00	-100 000,00	550 000,00	-
MADE2-MD	P504O002	Matériel et outillages	15 000,00	16 263,34	31 263,34	31 127,34
BTIBAT1-MD	P504O001	Matériel et outillages	2 000,00		2 000,00	-
MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	50 000,00	-15 713,34	34 286,66	2 798,66
BTIBAT1-MD	P504O001	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	40 000,00		40 000,00	-
MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	40 000,00		40 000,00	36 031,92
MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	-	500,00	500,00	464,99
MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	30 000,00	-1 050,00	28 950,00	17 848,76
MADE2-MD	P504O006	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	465 071,87	-1 393,99	463 677,88	-
ARDSIN	P502O012	Immobilisations corporelles en cours – installations, matériel et outillage technique	-	1 393,99	1 393,99	1 393,99
Total			1 607 071,87	-	1 607 071,87	170 176,63

RECETTES INVESTISSEMENT							
CDR gestionnaire	Code opération	Description	BP 2019	DM1	virements	BP 2019+ virements+DM	CA 2019
MADE2-MD	P506O001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	1 454 194,54			1 454 194,54	1 454 194,54
MADE2-MD	P506O001	Excédents affectés à l'investissement				-	
MADE2-MD	P502O008	Dotations et fonds divers - FCTVA1	6 000,00			6 000,00	15 272,00
MADE2-MD	P505O004	Bâtiments	-			-	
MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	3 950,00			3 950,00	3 950,00
MADE2-MD	P505O001	Bâtiments	29 865,77			29 865,77	29 865,77
MADE2-MD	P505O001	Matériel et outillage	14 408,31			14 408,31	14 408,31
MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales , agencements, aménagements	50 523,67			50 523,67	50 523,67
MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	36 915,86			36 915,86	36 915,86
MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	-			-	-

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2019 Maison départementale de l'enfance et de la famille					
Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel	
Directeur	A	1			
Secteur administratif					
Attaché principal	A	1	1		
Attaché	A				
Adjoint des cadres classe supérieure	B				
Adjoint des cadres classe exceptionnelle	B	2	2		
Adjoint des cadres classe normale	B				
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C				
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	2		2
Adjoint administratif	C				
Total		7	5	2	2

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2019 Maison départementale de l'enfance et de la famille					
Grades ou emplois		Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Secteur technique					
Agent de maîtrise principal		C	1	1	
Agent de maîtrise		C			
Ouvrier principal de 1ère classe		C			
Ouvrier principal de 2ème classe		C	20	14	3
Agent d'entretien qualifié		C			
Total			21	15	3

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2019					
Maison départementale de l'enfance et de la famille					
Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel	
Secteur socio éducatif					
Cadre supérieur socio-éducatif	A	1	1		
Cadre socio-éducatif	A	2	1		
Conseillère en économie sociale et familiale	B	1			1
Assistant socio-éducatif principal	B				
Assistant socio-éducatif	B	18	14		2
Educateur principal de jeunes enfants	B				
Educateur de jeunes enfants	B	6	4		1
Moniteur éducateur principal	B				
Moniteur éducateur	B	14	9		4
Total		42	29		8
Secteur médico-social					
Psychologue hors classe	A				
Psychologue de classe normale	A	2			1
Infirmière en soins généraux et spécialisés 3ème grade	A	1	1		
Aide soignant principal	C				
Aide soignant	C				
Agent des services qualifié classe supérieure	C				
Agent des services qualifié classe normale	C	22	16		10
Aide médico psychologique	C				2
Total		25	17		13
Total général		95	66		26

VENTILATION 2019
MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
0000

TABLEAU ANNEXE 4 ventilation des résultats

SECTION D'EXPLOITATION

Exercices	Résultat Exercice précédent		Opération exercice		Résultat clôture exercice N		Résultats incorporés BP N+1	A INCORPORER BP N+1	A INCORPORER BP N+2	A INCORPORER investissement
	Déficit	Excédent	Mandats	Titres émis	Déficit	Excédent				
1994		3 615 544,96 F	16 892 817,28 F	15 766 970,01 F		2 489 697,69 F	2 058 252,37 F		431 445,32 F	
1995		2 489 697,69 F	18 601 838,80 F	17 350 639,01 F		1 238 497,90 F	431 445,32 F		807 052,58 F	
1996		1 238 497,90 F	20 271 998,79 F	21 835 888,11 F		2 802 387,22 F	807 052,58 F		1 995 334,64 F	
1997		2 802 387,22 F	19 896 757,13 F	19 313 918,09 F		2 219 548,18 F	1 995 334,64 F		224 213,54 F	
1998		2 218 480,14 F	20 346 474,59 F	22 059 722,21 F		3 931 727,76 F	224 213,54 F		3 707 514,22 F	
1999		3 931 727,76 F	22 242 897,26 F	25 085 974,13 F		6 774 804,63 F	3 707 514,22 F		3 067 290,41 F	
2000		3 707 514,22 F	24 553 521,20 F	21 795 044,50 F		949 037,52 F			949 037,52 F	
2001		949 037,52 F	23 929 326,20 F	24 244 470,77 F		1 264 182,09 F	949 037,52 F		315 144,57 F	
2002(en euro)		192 723,32	3 571 496,25	4 056 523,34		677 750,41	48 043,48		629 706,93	
2003		677 750,41	3 776 713,95	4 649 617,26		1 550 653,72	629 706,93		460 473,39	460 473,40
2004		1 090 180,32	4 101 839,64	4 579 677,62		1 568 018,30	460 473,39	268 495,86	839 049,05	
2005		1 568 018,30	4 370 655,15	4 244 254,37		1 441 617,52	839 049,05		602 568,47	
2006		1 441 617,52	4 199 421,19	3 741 304,36		983 500,69	602 568,47		380 932,22	
2007		983 500,69	4 497 034,38	4 573 846,04		1 060 312,35	380 932,22	425 700,00	199 590,13	54 090,00
2008		1 006 222,35	4 473 571,45	4 692 467,93		1 225 118,83	199 590,13	493 712,27	531 816,43	0,00
2009		1 225 118,83	4 208 004,65	4 201 097,28		1 218 211,46	531 816,43	300 000,00	386 395,03	
2010		1 218 211,46	4 017 527,14	3 944 241,82		1 144 926,14	386 395,03	142 078,57	616 452,54	
2011		1 144 926,14	4 281 709,12	4 574 401,76		1 437 618,78	616 452,54	621 359,20	199 807,04	
2012		1 437 618,78	4 456 556,89	4 369 006,96		1 350 068,85	199 807,04	285 885,00	864 376,81	
2013		1 350 068,85	4 701 583,32	4 994 177,64		1 642 663,17	864 376,81	778 286,36	0,00	
2014		1 642 663,17	4 838 430,49	3 100 720,78		-95 046,54	0,00	0,00	- 95 046,54	
2015		-95 046,54	4 665 451,25	5 007 636,94		342 185,69	- 95 046,54	342 185,69		
2016		342 185,69	4 689 797,53	4 579 964,49		- 109 833,04		137 306,11		
2017		137 306,11	4 631 434,32	4 702 553,07		71 118,75		131 915,33		76 509,53
2018		131 915,33	4 902 615,14	5 069 611,35		166 996,21		298 911,54		
2019		298 911,54	4 791 283,99	4 920 426,27		129 142,28		428 053,82		
			129 142,28	129 142,28		129 142,28				

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Alain HERTELOUP
DELIBERATION

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - NIEVRE TRAVAUX ET MATERIELS

(- Budgets Annexes - BA Nièvre Travaux Matériel)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **22 juin 2020** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° 3 de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU l'avis de la commission Attractivité,
VU l'avis de la commission Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

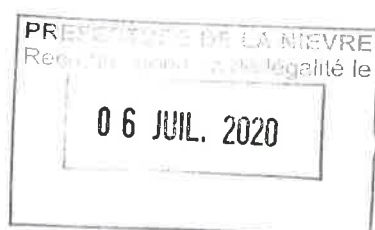
DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le compte de résultat 2019,
- **DE REPORTER** sur la section de fonctionnement 2020 le résultat 2019 pour un montant de 311 568,15 €,
- **DE REPORTER** sur la section d'investissement 2020 le résultat 2019 pour un montant de 1 869 611,75 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'application de ces décisions,
- **DE BIEN VOULOIR** délibérer sur l'ensemble de ces écritures.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le **06 JUIL. 2020**

Le Président du conseil départemental,



Alain LASSUS



COMPTE DE RESULTAT 2019
NIEVRE TRAVAUX ET MATERIELS

Désignations	Investissement		Fonctionnement (Avec engagements)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Atelier	169 653,66	681,00	189 742,57	2 846 810,71
Exploitation	376 799,85		2 218 967,41	3 544 316,86
Magasin			2 258 392,78	756 586,12
Travaux et fournitures TVA				765 274,21
Stocks approvisionnements			720 289,63	767 095,02
Stocks de produits	57 635,00	20 698,44	20 698,44	57 635,00
Amortissements	2 846,00	1 048 574,13	1 048 574,13	2 846,00
Autres transferts	848,16	848,16		
Cessions		103 349,16	103 349,16	103 349,16
Pénalités				
Récupération TVA				9 409,00
F.C.T.VA.		157 850,00		
Régularisation trop versés sur titres				
Provisions non affectées				
Charges de personnels (salaires, formations, déplacements)			2 338 928,43	295 487,00
Administration Générale (courrier, doc, assemblées et achats publics, entretien locaux)	846,72		23 971,18	
Informatique, téléphonie			18 106,93	
Bâtiments et terrain	2 988,22		95 707,10	2 457,65
Admissions en non valeur			1 696,52	
Recettes diverses				1 438,86
Subvention (TEPCV)		6 368,44		
Affectation résultat de fonctionnement				
Résultat antérieurs		1 142 860,03		197 286,84
Remise financière au profit du Budget Départemental				
Crédits reportés	394 867,21			
Divers				
TOTAL	1 006 484,82	2 481 229,36	9 038 424,28	9 349 992,43
RESULTAT GLOBAL	1 474 744,54		311 568,15	
		1 786 312,69		